

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 17 DECEMBRE 2001**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 décembre 2001, accompagnée d'un ordre du jour comportant 61 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 29 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;  
 Présents : ~~M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA~~, MM. CARPENTIER, DARVILLE, ~~DEPLUS~~, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins ;  
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART,  
 B. BIEFNOT, ~~Mme GUEPIN~~, M. TAQUIN, ~~Mlle QUALI, M. DEBAUGNIES~~, Mmes  
 JUNGST, MALAISE, MM. ~~SPEER, MILLER, SAKAS~~, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~,  
 NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, ~~Mme~~  
~~KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, ~~M. MERCIER~~, Mme  
~~COUSTURIER~~, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, ~~POURBAIX~~,  
 THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, ~~LECOCO~~, Conseillers et  
 M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2001 est à votre disposition, Chers Collègues, s'il y avait la moindre remarque, n'hésitez pas à la formuler ! En l'absence de remarques, le procès-verbal sera considéré comme approuvé à l'issue de notre séance. Par ailleurs, les points 23 à 27 sont retirés ainsi que les points 33 et 58 c). Je vous invite à procéder à l'examen de l'ordre du jour, de tous les points, à l'exception du point 36, qui doit être vraisemblablement celui qui retiendra le plus votre attention. Je vous suggère de tenter d'aller à l'essentiel pour les autres points, pour nous réserver du temps pour le débat relatif à ce point et qui concerne l'avenir des Grands Prés et une partie de l'avenir de notre Ville. Alors, Chers Collègues, vous m'arrêtez dès que vous avez des remarques.

1<sup>er</sup> objet : Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2000. Secrétariat C/1

2<sup>e</sup> objet : POLICE - CIRCULATION

a) Mons. R 50. Boulevard Gendebien. Instauration de deux emplacements de stationnement pour handicapés à l'opposé de l'immeuble n° 3 soit entre les BK 1 + 456 m et 1 = 467 m 7° 6002/170

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>ère</sup> annexe

- b) Avis sur le projet d'Arrêté ministériel visant à la création d'un passage pour piétons sur la N 50 à Ghlin - rue de la Libération. 7<sup>e</sup> 6002/N/50

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

- c) Cibly. Réglementation du stationnement dans les rues Brunehault, Hauzeur, Charlez et Fassiau. 7<sup>e</sup> 6002CI/OD

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet : Service Incendie. Projet de la nouvelle convention modifiée entre la Ville de Mons et l'Armée belge. SI

ADOPTE à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Service Incendie. Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation. Acquisition de vestiaires et de cassettes de feu. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI

ADOPTE à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Service Incendie. Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation. Achat de matériel de radio communication. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI

ADOPTE à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet : Service Incendie. Achats de machine et de matériel d'équipement et d'exploitation. Service autres secours (Rinsis), achat de matériel de radio. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI

ADOPTE à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

Entrée de Monsieur DEPLUS : 30 Présents

7<sup>e</sup> objet : Autorisation de se constituer partie civile contre la personne présumée responsable de menaces, injures et outrages envers différentes personnes exerçant une fonction à l'administration communale. Contentieux INSTPUB

ADOPTE à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu en date du 15 février 2001 relatif à une réclamation taxe. Contentieux TAXES

ADOPTE à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

Entrée de Monsieur BAILLY : 31 Présents

9<sup>e</sup> objet : A.C.S. Cession de 47 points par le CPAS à la Ville de Mons en 2002.  
1e 2864 sd

M. VISEUR, Conseiller communal : Merci. Il s'agit d'une cession de points ACS du CPAS vers la Ville de Mons. Nous avons toujours estimé que les besoins du CPAS étaient tels que ce cadeau ne devait pas être fait à la Ville de Mons. Donc, nous votons non pour ce point-là.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, THYSBAERT, AGUS, M. DI RUPO

4 NON : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 10<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : Agence Info-Jemappes.Flénu. Programme fédéral d'aide politique aux grandes villes. Agence Info. Jemappes.Flénu 2.2

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : Agence Info-Jemappes.Flénu. Acquisition de matériel informatique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info Jemappes.Flénu 1.1

ADOPTE à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : Agence Info-Jemappes.Flénu. Acquisition de matériel de dessins. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info Jemappes.Flénu 1.2

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : Agence Info-Jemappes.Flénu. Acquisition de mobilier de bureau. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info Jemappes.Flénu 1.3

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : Agence Info-Jemappes.Flénu. Acquisition de meubles de cuisine. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info Jemappes.Flénu 1.4

ADOPTE à l'unanimité - 15<sup>e</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet : Agence Info-Jemappes.Flénu. Acquisition de stores. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence InfoJemappes.Flénu 1.8

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : CPAS. Modifications budgétaires n° 4. Service Ordinaire – service extraordinaire à intervenir au budget du CPAS 2001. Gestion f. CPAS

ADOPTE à l'unanimité – 17<sup>e</sup> annexe

Entrée de Messieurs DEBAUGNIES, SAKAS, Mmes BLAZE, COUSTURIER, POURBAIX : 36 Présents

17<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel de bureau pour le Service de la Propreté Publique (fax) pour les cellules de proximité. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/01.875/227.00.BD

Mme MERCIER, Conseillère communale : J'aurais voulu m'adresser à M. BIEFNOT.

Comme il n'est pas là, je pose quand même ma question. Parce que, lors du Conseil précédent, j'avais marqué ma satisfaction en ceci, la réorganisation du Service des Travaux n'induisait pas la suppression des ateliers de la rue de l'Enseignement. J'apprends aujourd'hui que l'antenne serait disloquée, les ateliers vidés. Je voudrais savoir ce qu'il en est exactement parce qu'il y a tant de rumeurs qui courent. Quoi qu'il en soit, les riverains, et, d'une façon générale, les habitants de Ghlin, désapprouvent cette décision et je rappelle ce que j'avais dit à ce moment-là, pourquoi supprimer quelque chose qui marche si bien depuis 15 ans ? Merci de me donner un éclairage, M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous suggère, Madame, de vous apporter une information encore plus précise par écrit puisque ce que j'ai en mémoire, c'est qu'il n'y avait pas de suppression de l'antenne. En revanche, il y avait quelques modifications qui devaient

améliorer le service, les fonctions, mais, je vais demander qu'on vous prépare un petit courrier pour que vous ayez des précisions plus claires.

M. VISEUR, Conseiller communal : Oui, sur ce point-là, dans le même esprit, j'ai aussi entendu... mais je me méfie de ce que l'on entend, je veux d'abord avoir des précisions, je veux savoir si le personnel serait remplacé par un autre personnel, s'il y aura une modification dans le personnel. Cela, en soi, cela peut très bien se faire mais, à tout le moins, il faut que pour le nouveau personnel, il y ait une transition qui soit assurée, autrement dit, que le nouveau personnel soit formé pour cette transition. Et donc, la réponse que vous adresserez à Mme MERCIER, je souhaiterais - si elle est d'accord et vous aussi - pouvoir en avoir une copie parce que j'étais aussi intervenu sur le même sujet et ce sujet-là m'intéresse.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. VISEUR. Pour mémoire, il s'agit d'une toute nouvelle structure censée améliorer nettement la propreté dans tous les quartiers du Grand Mons. Et donc, je ne vais pas revenir sur la restructuration de l'ensemble du personnel, mais ce qui a été fait, en effet, c'est que nous avons demandé à chaque personne concernée de faire valoir ses desiderata. Nous ne sommes pas certains de pouvoir satisfaire tous les desiderata, mais nous examinerons, justement pour permettre à chacun d'aller là où il le souhaite.

M. VISEUR, Conseiller communal : Il me semble qu'il y a un petit malentendu. Il ne s'agit pas du personnel des Cellules Propreté, il s'agit plutôt du personnel de la Cellule de Prévention de Ghlin, là où devait venir, dans un premier temps, la décentralisation de la Cellule Propreté, là où, normalement, elle ne vient pas maintenant puisqu'elle va à Maisières ; et comme il y aurait, non pas déménagement de la Cellule mais changement de personnel, peut-être changement aussi de philosophie dans le travail, c'est à ce propos que l'on voudrait avoir des éclaircissements.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, dans l'état actuel, nous n'avons rien décidé. Il restera du personnel du Conseil de Prévention à la rue de l'Enseignement. Voilà ! C'est l'information, pour l'heure. Et le Collège d'ailleurs, doit réexaminer cette situation à la lumière d'un certain nombre d'éléments dont notamment, une pétition et autres éléments qui nous sont parvenus. Mais, pour l'heure, nous n'avons pas pris de décision qui puisse

irriter qui que ce soit. Mais je sais qu'on anticipe l'irritation et qu'on fait part de cette irritation qui pourrait survenir, ce qui n'est, en soit, jamais mauvais. Mais, pour l'heure, on n'a toujours pas décidé quelque chose qui pourrait susciter de l'irritation.

M. VISEUR, Conseiller communal : Pour ne donc pas « envenimer » l'irritation, nous aimerions, Mme MERCIER et moi, semble-t-il, être informés des décisions du Collège.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le Collège va en délibérer et on vous fera signe.

ADOPTE à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Construction de la Capitainerie du Port de Plaisance du Grand-Large à Mons. Approbation du décompte final 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/99.482.201.MG

ADOPTE à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : Égouttage de la rue de la Clef à Mons. Information au Conseil Communal de la décision du Collège du 13.10.2001 d'approuver le projet relatif à la mission de coordinateur-réalisation (Art. 234,236,247 et 249 de la Loi Communale). 3e/2e E/01.877.232.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

20<sup>e</sup> objet : Acquisition d'un véhicule destiné à l'Administration générale (Berline). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/01.875.220.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Modification de la voirie vicinale. Suppression partielle et élargissement à la rue du Point du Jour à Mesvin. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> A/8311-C/11/4.ID

ADOPTE à l'unanimité – 22<sup>e</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Travaux de marquages routiers - exercice 2001. Ratification des modifications apportées au projet. 3e/2e E/01.423.075.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : Création d'une Auberge de Jeunesse Lot 1 : gros-oeuvre. Approbation du décompte final. (SOUS RÉSERVE, en fonction du montant). 3e/1<sup>e</sup> E/97.761.140.MG

REMIS

24<sup>e</sup> objet : Création d'une Auberge de Jeunesse Lot 2 : menuiseries extérieures.  
 Approbation du décompte final. (SOUS RÉSERVE, en fonction du montant). 3e/1<sup>e</sup>  
 E/97.761.140.01.MG

REMIS

25<sup>e</sup> objet : Création d'une Auberge de Jeunesse Lot 3 : chauffage, sanitaire, protection incendie et cuisine. Approbation du décompte final. (SOUS RÉSERVE, en fonction du montant). 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/97.761.140.02.MG

REMIS

26<sup>e</sup> objet : Construction d'une Agence de Développement Local à Jemappes - Cité du Coq.  
 Approbation du décompte final. (SOUS RÉSERVE, en fonction du montant).  
 3e/1<sup>e</sup> E/99.832.200.MG

REMIS

27<sup>e</sup> objet : Cité du Coq à Jemappes - Construction de la voirie et aménagements annexes.  
 Approbation du décompte final. (SOUS RÉSERVE, en fonction du montant).  
 3e/3<sup>e</sup> E/99.832.203.MG

REMIS

28<sup>e</sup> objet : ASBL "Les Amis des Musées" Mons. Budget de l'exercice 2001. Approbation.  
 Gestion f. C/B2001

ADOPTE à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : ASBL "Les Amis des Musées" Mons. Compte de l'exercice 2000. Approbation.  
 Gestion f. C/CPT.2000

ADOPTE à l'unanimité – 25<sup>e</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : ASBL "Mons-Musiques". Budget de l'exercice 2001 (nouvelle mouture) après  
 Assemblée générale du 28.4.2001. Gestion f. C/B2001

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, M. DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 26<sup>e</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : ASBL "Mons-Musiques". Compte et bilan de l'exercice 2000. Approbation. Gestion f. C/CPT/BILAN. EX. 2000

ADOPTE à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

32<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE

a) Modification budgétaire n°1 à intervenir au budget de la Fabrique d'église Sainte-Elisabeth - exercice 2001. Gestion f. 790/05

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

b) Modification budgétaire n°1 à intervenir au budget de la Fabrique d'église Ste-Barbe à Flénu - exercice 2001. Art. 249 de la Nouvelle Loi communale. Gestion f. 790/19

ADOPTE à l'unanimité – 29<sup>e</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : Notre-Dame de Messines. Plan triennal - subsidiation de la Région wallonne et cofinancement de la Ville de Mons pour la partie non subsidiable. Gestion f. 790/01

REMIS

34<sup>e</sup> objet : Crédits provisoires pour l'exercice 2002. Gestion f. BO CP/GL

ADOPTE à l'unanimité – 30<sup>e</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : Zone de Police. Application de l'article 249 de la Nouvelle Loi communale pour octroi d'une avance de trésorerie couvrant les rémunérations et fonctionnements. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 31<sup>e</sup> annexe

Entrée de Monsieur SPEER : 37 Présents

37<sup>e</sup> objet : Programme Triennal d'actions en matière de logement. Régie f. Cel.Logement Urbanisme J.CL/URB/Cel.Log. 21/2001

M. CARPENTIER, Echevin : M. le Bourgmestre, Chers Collègues, le 18 juin dernier, notre Conseil communal approuvait la déclaration d'intention qui définit les objectifs généraux, pour mettre en œuvre le droit à un logement décent et les principes d'actions à mener au cours de la législature. Il s'agissait de la première étape de la procédure

d'élaboration du programme triennal en matière de logements précisée par les articles 187 et 188 du Code Wallon du Logement. La deuxième étape de cette procédure consiste en l'élaboration par la Ville de son programme communal d'actions pour la période 2001-2003. C'est ce programme qui est soumis à votre approbation ce soir. Il a été établi sur base du Schéma de Structure et en concertation avec tous les acteurs concernés par la problématique sur notre territoire. Ce programme se subdivise en deux parties, d'une part, les actions matérielles et, d'autre part, les actions non matérielles. Les actions matérielles comprennent deux volets, le premier volet concerne les actions pour l'amélioration de la qualité des logements. Le deuxième volet concerne l'offre en logements de typologies variées dans les parties agglomérées. Vingt-huit projets sont proposés pour un volume d'investissements de 1 milliard 300 millions de francs dont 460 millions de francs sont déjà acquis par la subsidiation et portent, notamment, sur la création de 135 logements. La seconde partie du programme porte sur les actions non matérielles. Huit projets sont proposés et notamment, la création d'un guichet unique d'informations et la mise en place d'un observatoire de l'habitat montois. Cet observatoire pourrait aboutir, dans le futur, à la création d'une bourse du logement qui recenserait les offres locatives tant publiques que privées. Depuis quelques mois, conformément au Code Wallon du Logement, nos services réalisent un inventaire des logements inoccupés sur son territoire. Celui-ci permettra d'alimenter la base de données de l'Observatoire. Parallèlement à celui-ci, un inventaire des terrains à bâtir est envisagé. En conclusion, nous estimons que le programme que nous proposons à votre décision, au niveau de l'offre publique de logements nouveaux est équilibré puisqu'on y trouve des maisons unifamiliales et des appartements. Les projets publics de rénovation de bâtiments existants sont concentrés dans les zones prioritaires, telles que Mons-Centre et sa périphérie immédiate, Cuesmes et Jemappes. Les constructions nouvelles trouvent place, quant à elles, sur des terrains de remplissage des quartiers urbains et contribuent à l'amélioration de l'attractivité de ceux-ci. Le programme public s'est fort préoccupé d'augmenter l'offre de logements y compris pour les personnes en situation de plus grande fragilité : personnes âgées, familles nombreuses, personnes handicapées. Ce premier programme de 3 ans n'handicape pas et ne crée aucun obstacle à la poursuite, au fil de l'eau, des initiatives privées dans le domaine du logement. Initiatives qu'il ne faut pas négliger puisque le nombre annuel moyen de permis délivrés pour habitations et appartements neufs, entre 1991 et 2000, est de 249. Le projet de création d'une Régie Foncière autonome permettra de développer un partenariat avec les investisseurs privés afin d'accroître l'offre en logements sur le territoire de notre Ville. La

centralisation à court terme des services du logement du CPAS, de la Régie Foncière et de l'Agence Immobilière Sociale, sur un même site, où sera mis en œuvre le guichet unique d'informations, l'élaboration d'un formulaire unique de demande de logement et le développement d'une politique favorisant l'accès à la propriété sont également des mesures qui amélioreront et faciliteront les démarches de nos concitoyens pour l'obtention d'un logement. Je terminerai en vous disant que la C.C.A.T. et la Commission de l'Urbanisme, du Logement et de la Mobilité ont émis un avis favorable sur ce Programme Triennal du Logement et que l'élaboration de celui-ci a permis le développement et la collaboration entre les différents services concernés de la Ville et du CPAS et un véritable travail d'équipes a été réalisé par le Service d'Urbanisme et la Cellule Logement de la Régie Foncière avec tous les acteurs intéressés. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur contribution efficace à l'élaboration de notre premier Programme Triennal du Logement. Soyez persuadés que nous mettrons tout en œuvre auprès des autorités wallonnes pour que celui-ci fasse l'objet d'une approbation favorable dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Qui souhaite prendre la parole ?

M. COLLETTE, Conseiller communal : Il n'y a plus rien à dire ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin a été complet. La C.C.A.T. a marqué son avis favorable...

M. COLLETTE, Conseiller communal : et la Commission communale a effectivement fait des suggestions d'amendement qui ont été reprises dans l'exposé, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est un Collège qui vogue dans le presque parfait !  
Je vous remercie de votre amabilité et donc, je peux considérer que ce point est approuvé. Je vous remercie et je remercie M. l'Echevin pour ses efforts et cette volonté de guichet unique, de simplifier les formalités pour acquérir un logement, d'accéder à la propriété, notamment pour les bas revenus, les revenus faibles, ce sont des éléments extrêmement

positifs et je voudrais féliciter les services et tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de ce Plan.

ADOPTE à l'unanimité – 32<sup>e</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : Spiennes et Saint-Symphorien. Acquisition d'emprises dans le cadre des travaux d'amélioration de la maîtresse rigole. Rectification de l'article budgétaire se rapportant au financement de la dépense. Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Mons. Acquisition d'une partie du site de la Caserne Léopold à Mons, rue des Passages, comprenant l'ancien manège (servant actuellement de garage) et le terrain sur lequel existent les anciennes écuries. Demande de l'arrêté d'expropriation. Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Jemappes-Flénu. Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 10 I au site du Champ de l'Hurtebise. Régie foncière RF/MD

ADOPTE à l'unanimité – 35<sup>e</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet : Régie foncière. Budget des recettes et des dépenses de l'exercice 2002. Demande d'un douzième provisoire. Régie foncière RF/RM/CPT

ADOPTE à l'unanimité – 36<sup>e</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet : Repas scolaires. Quote-part demandée aux consommateurs. Adaptation à l'Euro. Régie foncière Repas

ADOPTE à l'unanimité – 37<sup>e</sup> annexe

Entrée de Mlle OUALI : 38 Présents

43<sup>e</sup> objet : Plan de déplacement et de stationnement de la Ville de Mons (P.D.S.) Inscription de routes express au plan de secteur. Urbanisme UR 2001

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Aujourd'hui, je crois que je demanderai - lors d'une intervention ou d'une interpellation - peut-être d'évoquer le sujet. Car le dossier tel qu'il est ici, est assez ambigu et confus puisqu'on nous propose certaines mesures. On y dit « on économise, s'il vous plaît, ne faites pas ceci ! » ; mais, on n'y dit pas ce qu'il faut faire ! Alors, je trouve un peu dommage que la démarche soit, sous cet angle négatif. Il y

aurait pas mal de choses à demander, j'aurais souhaité que ce soit plus global, on y dit qu'il ne faut pas faire ceci mais qu'il faut peut-être faire cela. Je pense aussi à ce que je lis dans la presse : « la CSC réclame la liaison Maubeuge-Erquelines-Charleroi » Ici, j'ai les dépliants des français dont notamment celui sur la liaison Mons-Laon, un axe d'intérêt international, européen et les français me disent qu'ils n'ont pas de réponse du Ministre Daerden, de réponse du MET. Donc, en bref, je ne vais pas m'expliquer là-dessus aujourd'hui. Toutefois, j'annonce que j'interviendrai et aujourd'hui, sur le point, je m'abstiendrai puisque c'est absolument la confusion. Le départ du dossier, c'est une lettre à propos du ring Est et en fait, on parle du contournement de St-Symphorien, Hyon et Ghlin.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMAIDE, je ne peux pas apporter de réponse sur les échanges de courrier entre un ministre et un service extérieur. Mais, ici, il s'agit purement et simplement, c'est vrai, d'une orientation quelque peu différente par rapport à ce que vous avez connu. Il s'agit donc de demander la suppression au plan de secteur, d'un tracé qui traverse le Bois d'Havré et qui permettrait le contournement par cette partie de la Ville du Centre-Ville. Il se fait que le sentiment que nous avons, c'est que, compte tenu des moyens financiers dont nous avons impérativement besoin pour cette Ville, en terme de travaux publics, compte tenu du manque de moyens de la Région, il faudra encore de très nombreuses décennies avant de voir apparaître un nouvel espoir de commencer à réfléchir à faire quelque chose. Et, de très nombreuses personnes se plaignent du fait que ce tracé étant inscrit au plan de secteur, ils gèlent en quelque sorte les terrains avec difficultés de transactions, difficultés de constructions à certains endroits, et il me semble que nous verrons dans 20 ou 30 ans, on verra où nous serons, peut-être qu'à ce moment-là, il faudra revoir la situation mais encore geler ces terrains alors qu'ils le sont depuis tant d'années, il me semble que nous gagnerions à rendre à nos concitoyens un certain degré de liberté, c'est un peu ce qui est demandé.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, DI RUPO.

4 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER.

ADOPTE – 38<sup>e</sup> annexe

44<sup>e</sup> objet : Mons. SA Hippodrome du Bois Brûlé Ghlin. Demande de participation à une augmentation de capital. Économie AE.94.121.AB

ADOPTE à l'unanimité – 39<sup>e</sup> annexe

45<sup>e</sup> objet : ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Reconnaissance au niveau de la Région wallonne (Arrêté du 3 juin 1999). Avis. Tourisme OT.313.SD

ADOPTE à l'unanimité – 40<sup>e</sup> annexe

46<sup>e</sup> objet : Don de peluches. Acceptation. Jeunesse/Fam.

ADOPTE à l'unanimité – 41<sup>e</sup> annexe

Entrée de Mmes KAPOMPOLE, COLINIA et M. MILLER : 41 Présents

36<sup>e</sup> objet : Site des Grands Prés. Demande de modification du PCA dérogatoire. Urbanisme

M. DI RUPO, Bourgmestre : J'en reviens au 36<sup>e</sup> objet. Je vais demander au Collège et à quelques Conseillers d'accepter de se mouvoir et de se rendre du côté du public, cela va nous permettre de mettre l'écran au milieu de la salle et présenter l'exposé.

Bien, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je vous propose de vous présenter la situation actuelle du dossier sur les Grands Prés en m'efforçant, au nom du Collège, d'être le plus objectif possible. Depuis le début de cette législature, nous avons tenté de travailler de manière transparente, en ne cachant rien, rien des difficultés et rien des réalités et nous voudrions poursuivre dans cette voie et tenter de vous présenter, en quelques minutes, ce que nous pensons être la situation et puis, nous retirons ces engins et nous entamons alors

le débat si vous l'acceptez. Alors, en première dia, vous savez que c'est depuis, officiellement, le 15 septembre 1996, il y a 5 ans presque jour pour jour, que le Conseil communal a décidé de marquer un accord pour la réalisation sur le terrain des Grands Prés, d'un hall multifonctionnel et d'un centre commercial qui, d'ailleurs, incluait un hypermarché, une galerie marchande, le Conseil communal a pris une décision en date du 15 septembre 1996. Alors, je vous propose de discuter à la fois des terrains puis de faire l'analyse de trois possibilités puisque l'on me dit qu'on voudrait envisager soit « pas de commerces », ce que j'appelle la proposition CORA, ce que nous appelons la proposition FORUMINVEST, vous parlez, puisqu'il en a été question, de la consultation populaire qui germait dans l'esprit d'un certain nombre d'entre nous. Moi, personnellement, il y a quelques mois, avec les commerçants et d'autres Conseillers communaux et j'aimerais vous rappeler quelques décisions et surtout une décision importante prise sur le PCA. Et à la demande de certains Conseillers communaux et en votre nom, j'ai poursuivi les investigations quant au coût réel du hall multifonctionnel pour la Ville. Quand nous discutons des propositions CORA et FORUMINVEST, il est clair qu'à l'issue de notre débat, sur le plan technique, il s'agira d'une modification partielle du PCA que nous devons approuver ou non. Mais je propose que l'on ne se voile pas la face, on sait ce dont il s'agit et parlons clairement des projets tels qu'ils existent. Alors, voyons les terrains ! Comme vous pouvez le constater, voici les terrains des Grands Prés, ce terrain où nous avons le hall polyvalent, multifonctionnel, appartient à la Ville. En revanche, tous les terrains que vous voyez colorés, ce sont des terrains qui appartiennent à l'Université de Mons. Et il y a des promesses de vente à l'égard, directement ou indirectement, de FORUMINVEST. Et donc, ces terrains, aujourd'hui, quelle est leur situation juridique ? Ce sont des terrains qui appartiennent à l'Université mais sur lesquels il y a un droit à exercer ou non par les investisseurs qui constituent FORUMINVEST. Dia suivante : je vous montre simplement le PCA et nous reviendrons tout à l'heure sur le PCA ? ! En fait, vous voyez les terrains qui nous appartiennent, donc la fonctionnalité, c'est ce hall multifonctionnel, et puis, les autres terrains tels qu'ils ont été prévus au PCA mais qui appartiennent à l'Université et l'Université est engagée, avec une promesse, avec option, on lève ou on ne lève pas l'option avec pénalités ou sans pénalités mais donc, ce dont nous discutons pour l'heure, son statut juridique, je le répète pour la troisième fois, ce sont des terrains qui appartiennent à l'Université et pour lesquels FORUMINVEST a un droit. Alors, voyons les trois possibilités. D'abord, la première possibilité, c'est de ne pas faire de commerces. Donc, c'est « pas du tout », c'est-à-dire en rester à la situation que nous

connaissions aujourd'hui ou que nous connaîtrons demain. Et la dia suivante, nous tentons de présenter ce que nous croyons être les atouts et les faiblesses. Pour ce qui concerne les atouts, je pense et le Collège pense que cela devrait réduire à zéro, ce que je qualifie de « grogne », c'est-à-dire un certain mécontentement des commerçants locaux. La faiblesse de ne rien faire, c'est d'abord la stagnation. A titre personnel, vous dirais-je que si, depuis 5 ans, on a fait tout ce bazar pour en rester à ne rien faire, il eut mieux valu économiser, faire économiser beaucoup d'argent et puis, cela donnerait une image de stagnation de la Ville de Mons. Mais si le Conseil communal en décidait comme cela, votre serviteur agirait en fonction de ce que la majorité dit. Alors, à propos des charges financières du hall, mais elles seraient, bien entendu, à charge de la Ville, charges financières des accès et des abords du Hall. Car, dans l'un des projets, il est prévu d'aménager les abords aux frais d'un des investisseurs et si c'est le deuxième qui acquiert le Hall, eh bien, c'est clair qu'il aménage lui-même les abords mais si nous restons sans rien faire, le Hall multifonctionnel avec toutes ses qualités, il faudra bien qu'on aménage ses abords pour qu'il puisse fonctionner. Dans les faiblesses, il y a, bien entendu, le fait que l'on n'aménagerait pas alors la zone des Grands Prés dans l'immédiat - j'appelle « immédiat » la décennie – au risque de voir un autre centre commercial se développer dans la région, personne, bien entendu, ne peut prétendre qu'en décidant de ne rien faire, nous interdisons quiconque, à 3 kilomètres de nos frontières, à 10 kilomètres, à 15 kilomètres de réaliser un centre commercial et il y a des pertes de recettes pour l'Université de Mons, l'Université qui s'attend à bénéficier de plus de 200 millions par la vente des terrains. Alors, dernier élément, s'il n'y a pas de commerces, eh bien, les aspects administratifs comme on ne fait rien, eh bien, il n'y a rien à faire pour les emplois, eh bien, si on ne fait rien, c'est simple, c'est zéro et quant à l'investissement, c'est tout aussi simple, c'est zéro ! Voyons alors, la proposition de CORA ! Celle-ci présente des avantages, la première, c'est que le projet ne prévoit pas de galeries marchandes. Dès lors, il y a un impact moindre de toute évidence sur les commerces locaux. Un autre avantage significatif, c'est la suppression des charges financières du Hall multifonctionnel, en d'autres termes, si cette option était retenue, eh bien, nous n'aurions plus à rembourser quoi que ce soit du Hall multifonctionnel. Parmi les faiblesses, si on n'a plus rien à rembourser, le Hall ne nous appartient plus et nous perdons, nous abandonnons alors la fonction d'expositions, de foires, de manifestations du Hall – je veux dire que l'un va avec l'autre – et, bien sûr, toujours cette perte de recettes pour l'Université de Mons si l'ensemble des terrains était vendu, comme l'espère l'Université. Parmi les faiblesses, bien entendu, alors, il n'y aurait pas d'aménagement du reste des

Grands Prés. Pour la dia suivante, dans les aspects administratifs, il faudrait modifier le PCA, en tout cas, partiellement - c'est la question qui sera posée tout à l'heure – le PCA, donc, le Plan Communal d'Aménagement, c'est le plan qui fige ce que l'on peut mettre, ce que l'on peut construire sur cette zone, il faut un permis socio-économique, ce sera vrai pour CORA mais ce sera vrai également pour Foruminvest, les emplois, tels que les promoteurs l'ont indiqués, il y aurait environ 150 emplois à temps plein, quant aux investissements, ils sont de l'ordre de 1,5 milliard. Dans les autres aspects administratifs, il faudra un permis d'urbanisme, donc il y a là, modification partielle du PCA plus un permis d'urbanisme et nous avons un problème nouveau qui a surgi, c'est que la Régie des Bâtiments nous fait savoir et attire notre attention sur le fait que dans ce Hall multifonctionnel – vous savez que la base est utilisée pour les archives et que l'ensemble coûte environ 1,4 milliard dont 400 millions, pour faire bref, viennent de la Régie des Bâtiments pour y mettre des archives, un milliard est à charge de la Ville avec des formules de leasing mais c'est vrai que quand la décision fut prise au Gouvernement, elle fut prise dans un ensemble qui était public, c'est-à-dire, le Hall appartenant ou devant appartenir à terme à la Ville et la Régie des Bâtiments qui est publique - et donc la Régie attire notre attention sur le fait qu'il pourrait y avoir, en tout cas, à résoudre ces conditions qui n'existaient pas au moment de la prise de décisions. Dia suivante. On en arrive alors à la proposition de Foruminvest. Quels sont les atouts de la proposition de Foruminvest ? D'abord, le projet tel qu'il a été déposé en date du 14 décembre par les promoteurs mais cela n'a pas encore été vérifié, serait conforme au Plan Communal d'Aménagement. Si tel était le cas, c'est clair que la Ville serait presque tenue, après un examen très attentif, d'accorder le permis – c'est le permis de bâtir ? C'est comme ça que cela s'appelle ? De l'urbanisme, c'est le permis d'urbanisme ! L'autre atout, c'est le maintien du Hall qui pourrait fonctionner, vous verrez qu'à la rubrique « faiblesse », on trouvera qu'il faudra payer le Hall, donc si on maintient le Hall, c'est clair qu'il faut le payer mais c'est un avantage de pouvoir l'utiliser, c'est un inconvénient de devoir le payer. Autre avantage, mais cela c'est pour l'Université de Mons, c'est bien entendu que la vente des terrains devrait lui rapporter plus de 200 millions. Dans les faiblesses, comme je l'indiquais, la charge du Hall reste à 100 % aux frais de la Ville. Il y aura un impact beaucoup plus important sur le commerce existant, je pense qu'il ne faut pas se voiler la face, il y aura un choc, un choc que, dans de telles circonstances, nous devons gérer. Pour la dia suivante dans les atouts, il y a les engagements pris par les investisseurs à savoir 500 millions pour la réalisation des voiries dans la zone des Grands Prés, 200 millions qui seraient injectés

dans une immobilière au service du centre-ville pour revitaliser le centre-ville mais à fonds perdus, 50 millions toujours dans cette immobilière mais avec cette volonté d'avoir une rentabilité sur l'investissement, ce qui est bien naturel, ces 250 millions qu'on vient de voir nous permettant d'emprunter alors aux banques, des emprunts hypothécaires extrêmement importants pour pouvoir consolider les moyens d'action de l'immobilière au centre de la Ville, voire dans certains autres quartiers particuliers. Dans les atouts, il y a des engagements d'accorder 12 millions à l'ASBL Gestion Centre Ville, c'est à fonds perdus et alors, injecter 75 millions dans un Invest commercial, c'est-à-dire une société qui serait du capital à risque, qui pourrait aider des commerçants qui souhaitent changer de profil, s'agrandir, modifier, améliorer les choses, voire des nouveaux commerçants qui viendraient au centre-ville avec un certain nombre de projets. Ceci nous revient à dire que les 200 millions, 50, 12 et 75 cela nous fait 337 millions qui seraient accordés au projet dont 200 millions à fonds perdus, ce sont d'ailleurs, les 200 millions qui, initialement, devaient être versés pour le Hall multifonctionnel et donc, pour le moment, il est proposé – vous verrez pourquoi – plutôt que de les mettre, si c'était ce projet qui était retenu, plutôt que de les mettre dans le Hall, de les injecter dans un instrument actif de gestion du patrimoine du centre-ville. Par ailleurs, nous avons reçu une lettre des promoteurs nous indiquant qu'ils se font forts de pouvoir récolter à l'intérieur et à l'extérieur du Hall des montants financiers pour la publicité pour un montant qui oscille entre 100 et 150 millions de francs, c'est clair que si tel était le cas, cet argent devrait servir non pas dans l'investissement matériel mais dans le fonctionnement – j'y reviendrai tout à l'heure – cela pourrait être le moyen d'éviter des déficits d'exploitation du Hall. Dans les aspects administratifs, il faut un permis socio-économique que ce soit pour CORA, comme pour Foruminvest, les deux dossiers devront être présentés au socio-économique et la Ville viendra en aval de la décision du socio-économique. Il faut, bien sûr, comme on l'a dit, un permis d'urbanisme et alors pour pouvoir gérer cette immobilière au cœur de la Ville, créer une Régie autonome, ce qui ne constitue pas une difficulté, c'est davantage technique. Si l'on en croit les promoteurs, les emplois seraient au nombre de 1000 en équivalent temps plein bien entendu, je pense qu'il faut les diminuer probablement d'un certain nombre d'emplois perdus dans les commerces locaux, mais voilà le chiffre qui a été avancé. Quant aux investissements globaux, ils sont de l'ordre de 3,5 milliards de francs, hors équipements. J'en viens à une autre partie qui est celle de la question qu'un certain nombre d'entre nous se posait, à savoir, est-ce que l'on aurait pas pu faire la consultation populaire ? Pour le moment, la réponse est davantage « non » à mon plus grand regret

parce que nous constatons que le dossier ne date pas d'aujourd'hui. Vous l'avez vu tout à l'heure, il date officiellement de 96, les enjeux sont extrêmement complexes et comme le dit la Loi, il faudrait pouvoir consulter la population – si on la faisait – sur une question extrêmement simple mais encore faut-il que ce soit d'intérêt communal. Il ne fait pas de doute que le développement sur les Grands Prés est d'un intérêt pour la Ville mais nous ne sommes pas à l'initiative. Pour la dia suivante, nous ne sommes pas à l'initiative, le terrain appartient à l'Université, Foruminvest a un droit sur ces terrains et en fait, nous avons, par ailleurs, sur d'autres questions, déjà eu des consultations. Il y a eu deux enquêtes publiques, une pour le Schéma de Structure, une enquête publique lorsque l'on a décidé du Plan Communal d'Aménagement des Grands Prés. Pour la dia suivante, on se rend compte que les avis juridiques peuvent différer mais la grande question c'est peut-on demander à la population de trancher entre deux intérêts de nature privée et cela, c'est extrêmement compliqué d'autant plus que chacun des privés, plus un que l'autre aurait des droits légitimes à exiger que des décisions soient prises en fonction que ce soit « oui » ou que ce soit « non » et si c'était « non » avec alors un certain nombre de conséquences, eu égard, à l'histoire du dossier et donc, avec risque de relance de la polémique, voilà un peu les raisons tout à fait fondées qui nous font dire que, malheureusement, et à notre plus grand regret, ce serait un grand risque de recours possible de la part de l'un ou de l'autre, voire des deux promoteurs, que de le faire si nous nous engageons dans cette voie. Au niveau de la dia suivante et vous verrez que parmi les choses importantes, il y a non seulement la décision de 96 mais il y a une autre décision sur le Plan Communal d'Aménagement. La dia suivante, le 27 juin 2000, le Conseil communal, à l'unanimité, a approuvé le PCA, qu'est-ce que le PCA ? Eh bien, c'est ceci, donc à ce moment-là, nous avons déjà approuvé ce qui devait être les Grands Prés avec les masses, les surfaces et les occupations de sols, alors à la dia suivante, on constatera que la décision fut prise le 27 juin 2000, que parmi les membres du Conseil communal d'aujourd'hui, on trouve Messieurs HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Messieurs Bernard BIEFNOT, TAQUIN, CARPENTIER, que l'on trouve Monsieur BEUGNIES, moi-même, Monsieur COLLETTE, enfin, je ne vais pas continuer, c'était à l'unanimité des personnes qui se retrouvent aujourd'hui au Conseil communal et qu'a-t-on décidé à ce moment-là ? C'est un Plan qui prévoyait déjà sur ce document, des galeries commerçantes et on ne savait pas très bien qui allait les faire. Et aujourd'hui encore, on ne sait toujours pas qui ? Mais il avait été décidé de laisser, pour ces galeries, près de 26 000 mètres carrés, de laisser 14 000 mètres carrés d'hyper pour des réserves, etc... Et si vous regardiez ce plan, vous verriez – si vous étiez près du plan - des couleurs

différentes avec les endroits au centimètre près où l'on peut ou pas construire, ce n'est pas pour cela que l'on a, a priori, accordé un permis à l'un ou à l'autre mais une chose est certaine, c'est que ces terrains étaient, depuis cette date, prédisposés à recevoir à la fois l'hyper, des galeries et d'autres infrastructures, c'est comme cela que vous trouvez le Hall multifonctionnel et d'autres espaces d'activités dans ce Plan Communal d'Aménagement.

Dia suivante. Alors, à la demande d'un certain nombre de conseillers communaux et voulant être le plus complets possible à l'égard de tout un chacun, nous avons demandé à Dexia d'essayer d'examiner la possibilité de revoir les modalités actuelles qui sont une espèce de remboursement, un leasing sur 20 ans et de tirer jusqu'à 30 ans, et nous avons également fait appel à des avocats de grand renom pour voir de quelles manières nous pourrions récupérer la TVA ? Car, dans ce projet, il faut payer 21 % de TVA ce qui, bien entendu, est une charge importante puisque sur le milliard, il y a 200 millions de TVA et que, quelle que soit la sympathie que l'on peut avoir à l'égard du Ministre des Finances et de l'Etat fédéral, si la Ville pouvait éviter d'une manière directe ou indirecte, de payer les 200 millions, nous serions heureux. Alors, voilà ce que cela donne, si la Ville emprunte 1 milliard sur 20 ans avec les premiers emprunts en 2002, il faudrait rembourser environ - personne ne peut dire comment les taux d'intérêts vont évoluer dans 10 ou 15 ans - rembourser environ 85 millions par an. Nous avons alors demandé à Dexia, qu'en coûterait-il si l'emprunt était allongé de 10 ans et donc, s'il s'échelonnait sur 30 ans et si on commençait à rembourser en 2004, le temps de respirer, parce que 2002 sera une année très difficile, il en coûterait alors environ 63 millions par an plutôt que les 85 millions par an. Pour, ce qui concerne la TVA, si j'en crois les éminents juristes, il faudrait que nous créions une société anonyme commerciale de gestion du Hall et par un mécanisme indirect que je ne vais pas expliquer, on pourrait faire en sorte que ce soit cette société anonyme commerciale de gestion dans laquelle nous devrions associer des partenaires privés par des mécanismes divers, cette société anonyme commerciale pourrait moyennant un certain nombre de conditions et accord de la tutelle, à ce moment-là, récupérer la TVA ce qui réduirait alors - c'est la dia suivante - notre coût de l'emprunt d'environ 200 millions. Ainsi on emprunterait les 850 millions, par exemple à 30 ans, et, là, nous tomberions à 45 millions par an de remboursement en lieu et place des 85 millions par an que nous connaissons aujourd'hui. Alors, mes Chers Collègues, j'en termine en disant ceci : après cinq ans, il me semble que l'heure - en tout cas je vous pose la question - n'est-elle pas venue de décider ? Le Collège pense que oui mais sur quoi formellement faut-il décider ? Je pense que durant le débat qu'on va ouvrir dans un instant, eh bien, on s'exprimera sur

tout et sur tous ces projets. La question qui sera, qui est la question formelle, c'est de savoir si on sollicite du Gouvernement Wallon, l'autorisation de modifier partiellement ce Plan Communal d'Aménagement puisqu'il faut répondre à la demande de CORA City et que dès lors, nous devons modifier l'affectation du Plan Communal. Aujourd'hui, le Plan Communal dit que sur cet endroit, on ne peut faire que des expositions, des foires et donc, le Hall, si demain on veut en faire un commerce, il faut absolument modifier ce Plan Communal d'Aménagement et c'est la question qui vous sera posée dans quelques instants. Merci de votre attention, je suggère d'enlever ces moyens techniques et peut-être d'ouvrir le débat.

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Le Hall multifonctionnel, c'est un outil culturel, sportif, économique et un auteur de projet a été désigné pour sa conception dès 1978, c'est l'architecte Henri GUCHEZ. L'urgence s'est manifestée et est devenue totale lorsqu'a été annoncée l'expropriation du site du marché au bétail en vue de la construction des Cours de Justice et la dernière foire internationale s'y est tenue en automne 1997, cela c'est la première démarche. L'autre, dans les années 1970, l'Université aménage quelque 80 hectares au lieu-dit « les Grands Prés » en vue de s'y développer, c'est le Campus. Plus tard, l'Université va renoncer à s'y implanter pour, au contraire, rester dans l'intra-muros et lorsqu'elle devient autonome pour gérer son patrimoine, l'Université veut vendre ses terrains afin de disposer des moyens financiers en vue de son développement précisément intra-muros. Mais, préalable nécessaire à ces ventes, l'Université doit connaître la vocation urbanistique du site et elle presse la Ville et c'est ainsi qu'en 1993, un bureau d'études, si je ne me trompe, l'Agence Wallonne du Paysage et de l'Environnement planifie un véritable paradis terrestre sur les Grands Prés. L'idéal eut été, à ce moment-là, que la Régie foncière de la Ville fasse l'acquisition de la totalité et valorise le bien comme l'eut fait un lotisseur mais elle n'en avait pas les moyens. Premier candidat privé à se manifester, un groupe suédois, Résidencia, qui déclare ensuite forfait pour s'installer à un autre endroit, à Braine-l'Alleud ou je ne sais où en Belgique. Et de nouveaux appels d'offres sont donc lancés en 1994 et 1996. Je le disais tout à l'heure, les deux démarches, Hall et volonté de vendre les terrains ou de les utiliser vont se rejoindre puisque l'hypothèse est venue de localiser le Hall sur le Campus. Il fallait, en effet, à ce moment, assurer le relais avec l'ancien Hall dont l'expropriation venait d'être annoncée mais le montage financier retenu nécessite la participation du privé dans les coûts de construction et un centre commercial apparaît, en quelque sorte, comme le prix à payer. Résultat du dernier appel d'offres, on en

arrive au programme, rappelé tout à l'heure par Monsieur le Bourgmestre ; il est décidé dans la délibération votée par le Conseil communal le 25 septembre 1996, qui établit le principe d'une double simultanéité, d'une part entre le centre commercial et le hall. Le centre commercial ne commencera pas avant le hall mais il n'en a pas été ainsi en quelque sorte puisque les procédures administratives étant différentes, il n'y avait pas le besoin d'un PCA dérogatoire pour l'équipement communautaire qui était le hall qui a ainsi l'avantage dans le temps et le hall, il est là. La deuxième simultanéité concernait un parc à thème et Imagic dont, en fait, on ne parle plus ni de l'un ni de l'autre à ma connaissance. Résumons donc à mon sens, l'attitude du Conseil communal en son temps, à la rigueur, un centre commercial avec le hall puisqu'il le faut bien, l'idée de certains n'est pas l'idée de tous. Le Hall, centre commercial eut été l'idéal, cela je le dis, certains le pensaient comme cela. Aujourd'hui, un centre commercial sans Hall serait donc le comble de l'échec des objectifs poursuivis. Ce serait un échec tant culturel qu'économique mais aussi de positionnement d'une ville, centre régional se voulant Capitale Culturelle. Il se serait produit un véritable déclassement, bref, un mauvais signe pour la Ville. Alors, parlons clairement et concrètement, le Hall est là, c'est un fait, plus fort qu'un lord maire dit-on, Mons l'a voulu ou Mons l'a. Plus exactement, il est une certitude incontournable, la seule peut-être ? ! Alors, relevons le défi et faisons-le fonctionner même si cela va coûter, à court et moyen termes, de gros efforts. Tout le reste risque d'être périlleux juridiquement, l'extrême prudence s'impose. Certaines des conditions de CORA sont d'ailleurs impossibles à assurer telle l'absence de recours. Quant à la proposition de Foruminvest, à créer certains fonds d'investissement, si elle semble intéressante, elle demande cependant une analyse approfondie. Donc, tout est incertain sauf le Hall. Mais indépendamment de l'incertitude juridique, la proposition de CORA nécessiterait de longs délais avant de stabiliser les décisions. Son application risquerait, en outre, de créer une incohérence au plan urbanistique. De plus, j'aime le souligner, elle augmente globalement les surfaces commerciales de la grande distribution de la zone de Mons car on doit tenir compte du fait que dans l'hypothèse Foruminvest, il y a transfert compensatoire de certaines surfaces pour obtenir l'équilibre socio-économique et notamment, la grande surface de l'avenue Foch – je confonds toujours Foch et Wilson – mais je crois bien que c'est celle de l'avenue Foch qui est en face des anciens laminoirs, elle est de l'ordre de 6 000 m<sup>2</sup> ainsi que le transfert des permis donnés pour la galerie du BRICO et c'est de l'ordre de 2 à 3 000 m<sup>2</sup>. Donc, aux mètres carrés annoncés par CORA, il faut tenir compte des mètres carrés qui devraient disparaître et qui resteraient, bien évidemment. Tous, nous comprenons fort bien les

inquiétudes exprimées par l'Union des Classes moyennes aujourd'hui et samedi, dans la presse et dans son dossier que nous avons reçu ce matin et les inquiétudes du monde du commerce mais tout cela, l'étude Mérenne l'avait déjà pointé du doigt, on le savait, cette chose-là, ces inquiétudes justifiées, on les connaît mais l'étude des Classes moyennes de l'UCL ne tient cependant pas compte d'un paramètre qui, me semble-t-il, est intéressant quand même, le contexte du hall multiforme qui est un produit d'appel et qui doit modifier quand même la chalandise ; mais, il faut rassurer le commerce de l'intra-muros avec sa participation, des gestes forts doivent être posés pour bien démontrer que le centre commercial de l'intra-muros n'est pas abandonné mais garde au contraire un grand avenir. Cela pourrait être, entre autres choses, la création des parkings « en ouvrage » puisqu'il réclame, le monde du commerce, l'UCM, à cor et à cri, ces aires de stationnements et que – si je ne me trompe pas – dans des déclarations antérieures, Monsieur le Bourgmestre ne l'a pas exclu et quant à moi, j'avais suggéré parce que cela me semble idéal, une partie sous le parc de la Place du Parc, proche de l'Université, proche du Palais de Justice, proche de la Grand-Place. Ceci étant, on peut aussi rappeler que certaines villes ont obtenu de larges moyens extérieurs pour la création ou le fonctionnement d'équipements communautaires qui dépassent leur seul territoire. Ainsi, Liège, en son temps, pour la construction du Palais des Congrès ; Liège et Charleroi à l'occasion de l'Eurofoot ; Charleroi pour le fonctionnement de son Palais des Beaux-Arts ; sans parler du développement de l'aéroport de Bierset et de Gosselies. Conclusion logique, notre vote sera donc « non » à la demande de modification du PCA dérogatoire et, conséquemment, « oui » à l'autre proposition de délibération qui assure la mise en activité du Hall multifonctionnel comme outil culturel, économique et sportif au profit de la région.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Je vous remercie. Je vais commencer par la fin, c'est-à-dire par le problème des charges financières. Ces 85 millions qui sont les conséquences des engagements pris il y a 3 ans mais qui pourraient être revus à la baisse puisque, vous l'avez dit et nous avons, nous, ébauché une autre solution après avoir également pesé les conditions juridiques, financières et fiscales d'une déductibilité possible de la TVA mais ne reprenons que ce montant de base de 85 millions de francs, montant brut, que représentent-ils par rapport au budget ordinaire prévisible de la Ville de Mons, compte tenu de son renchérissement pour l'année 2002 et pour les exercices à venir ? C'est-à-dire par rapport aux 7 milliards de francs pour pratiquement le seul outil économique dont le remboursement serait à classer à la fonction commerce-industrie de

notre budget, cela représente 1,2 %. Jusqu'à présent, c'est-à-dire pendant les 20 ans des budgets de la Ville de Mons et par rapport évidemment à une masse budgétaire moins importante, le montant total de la fonction économie-commerce, commerce-industrie était limité à 1 %. Il y aurait donc un passage de 1 à 2 %, effort que consentirait la Ville pour développer un outil économique nécessaire à son développement et je ne vais pas revenir sur la nécessité que représente cet outil comme en a parlé M. HAMAIDE. Est-ce que cela vaut vraiment la peine d'abandonner un outil qui représente une part aussi dérisoire de nos moyens ? Et c'est la première question que je pose. Et j'en pose une autre : n'a-t-on pas oublié que lorsque notre Conseil était invité à voter le principe du leasing, suite à la construction par Dexia, M. l'Inspecteur régional, puisque Mons était toujours sous plan d'assainissement, nous avions une belle-mère, un contrôleur qui émanait de l'Administration fiscale, qui avait dit : « Attention ! La charge nette doit être obtenue en retranchant du montant que l'on payerait annuellement en paiement de la redevance de ce leasing ». Ainsi le return fiscal qui arriverait, qui reviendrait à la Ville de Mons est tel que le montage était prévu dans cette simultanéité dont on a parlé entre le Hall multifonctionnel et le centre commercial. Les estimations, si mes souvenirs me servent bien, étaient de l'ordre de 25 millions. Vingt-cinq millions au titre de précompte immobilier, au titre des taxes généralement quelconques qui affectent ce type d'activité que constitue un centre commercial, sans compter le return à plus long terme, d'une meilleure santé, je vais dire, « financière » d'une partie de la population, liée à ces 1.000 emplois. Le nombre de 1.000 emplois n'est peut-être pas un montant net mais plutôt 700 à 800 emplois nets que la Ville de Mons pourrait créer en supplément sur son territoire. Alors, je crois qu'il faut effectivement considérer que, en regard des dépenses que nous ferons, il y aura des recettes qui, bien sûr, ne combleront pas la dépense mais qui valent la peine d'être prises en compte. En ce qui concerne la mise sur pied d'une société commerciale d'exploitation, nous avons fait l'étude, dans notre groupe, de la même proposition, celle qui arriverait à ramener le montant, hors TVA, à 826 millions, capitalisation par un apport privé du monde économique de la région et pas seulement de Mons, puisque l'impact et l'aura d'un Hall multifonctionnel dépassent largement les limites du territoire et tout compte fait, nous pouvons penser pouvoir trouver, si déjà FORUMINVEST nous dit qu'ils peuvent nous apporter 170 millions pour la promotion, vu le return qui peut être apporté à toutes ces entreprises qui capitaliseraient, nous pouvons penser que, finalement, par une autre voie, nous arriverions à limiter, aux alentours de 45 millions, la charge communale. C'est d'ailleurs assez curieux que les chiffres que M. le Bourgmestre nous a présentés, qui

viennent d'une autre voie, correspondent à ceux que nous pensons pouvoir proposer. Et là, je pense que le Collège a la main mais que nous pouvons collaborer. Et je vais vous dire, M. le Bourgmestre, que nous avons déjà, dans les entreprises et chez les industriels qui nous sont proches, tâté le terrain et avons ressenti une véritable réception positive de ce type de démarche ; type de démarche qui vise enfin à inviter les gens à prendre en charge leur région et les outils de développement de celle-ci. Cela, c'est pour le Hall multifonctionnel, alors, est-il vraiment nécessaire, pour l'équilibre des finances de la Ville de Mons, de sacrifier un outil que l'on cherche à réaliser sur le territoire depuis 25 ans ? Manifestement, non ! Et je voudrais aussi parler d'une autre dimension. C'est la dimension qui reporte, en réalité, les prémices et les antécédents du projet à une réflexion qui remonte, non pas à 1996, mais à 1989. C'est en effet en 1989 que le Collège - qui est un Collège à majorité PS absolue - décide de mettre en œuvre ce projet parce qu'il y a une série de contraintes qui se font jour comme, et ceci est important, c'est la menace de délocalisation de l'UMH dans d'autres villes plus clémentes et plus accueillantes au cas où l'Université ne pourrait pas réaliser les biens dont le produit de la vente rentrerait dans son patrimoine, ensuite la décision de la Justice d'enfin s'ancrer dans le centre-ville et enfin, la décision d'installer un parc scientifique. Et alors, se crée, et c'est d'abord à partir de ce moment, et ce sont 6 années qu'il ne faut pas négliger, c'est d'abord à ce moment-là, une réflexion en profondeur avec l'Agence Wallonne du Paysage plus Environnement, l'idée de créer un nouveau quartier de Mons. C'est une idée qui va être un peu « précurseur » de l'idée du Schéma de Structure, celle de recréer une ville à une dimension régionale plus forte, d'une ville qui va casser les entraves qu'a créées le domaine du chemin de fer en 1871, une ville qui va s'étendre de manière harmonieuse. Et cela, c'est un plus pour Mons et qui est, manifestement, indépendante de toutes les contingences dont on a parlé maintenant. Au départ, c'est créer le Hall multifonctionnel, qui est encore renseigné d'ailleurs sur le plan - masse de 1993 comme hall polyvalent, c'est créer le parc INITIALIS et, pour le reste, c'est créer un quartier de Mons qui est peut-être moins idyllique que le paradis terrestre, mais qui est quand même la reproduction, hors de Mons, d'un projet d'urbanisme cohérent dans la prolongation du Centre-Ville vers les limites de cette nouvelle grande ville qu'on appelle de nos vœux. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que ce que l'on demande aujourd'hui, officiellement, c'est de mettre à néant un travail qui n'est pas seulement, je vais dire, le travail financier de mise en cohérence et en synergie, comme le dit très justement M. HAMAIDE, le centre commercial est le prix à payer pour avoir le Hall multifonctionnel, c'est quelque chose de plus large, c'est quelque

chose de plus complet, c'est quelque chose de plus cohérent, c'est quelque chose de plus significatif pour l'avenir de Mons et tout cela a été, effectivement, repris dans le Schéma de Structure et le plan de déplacement, tout cela a été intégré. Et je trouverais aberrant qu'une maturation lente qui a pris 12 ans pour arriver à la situation où nous sommes aujourd'hui, soit détruite après une réflexion qui aura duré tout au plus 15 ou 20 jours. Il serait anormal que toutes ces concessions qui ont été faites, tous ces allers-retours que l'on a fait pour trouver l'idéal du possible parce qu'on n'est que dans le possible d'une réalisation qui n'est pas reportée aux calendes grecques, soient détruites par la simple mise en cause, aujourd'hui, d'intérêts contradictoires. Parce que, M. le Bourgmestre, si vous avez dit que du point de vue des juristes que vous avez consultés, la consultation populaire ne pourrait pas trouver sa légitimité dans la sanction - le jugement à porter entre des intérêts privés - je m'étonne car ce n'est pas non plus le rôle du Conseil communal car quand on lit bien l'article 318 de la Nouvelle Loi communale qui organise la consultation populaire, qui renvoie à l'article 117 les compétences de consultation que l'on donne à la population sont rigoureusement superposables aux compétences du Conseil communal, c'est dans ces compétences et pas au-delà de ces compétences que la population peut être consultée. Or, l'article 117 dit, le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal, il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure et l'on sait que l'élaboration des PCA est, en réalité, un pouvoir que l'on tient par délégation du pouvoir régalien qui, de ce point de vue, appartient à la Région Wallonne mais nous sommes compétents et donc, la consultation peut se faire. Par contre, je suis tout à fait d'accord, et nous sommes tout à fait d'accord, pour dire que cela vient peut-être un peu tard. Cela vient un peu tard et je ne cacherai pas que nous l'avons, en 1997 et 1998, suggéré à l'ancien Collège de recourir à cette consultation populaire, pourquoi ? Parce que, à ce moment-là, le plan PCA tel qu'il était proposé, vous vous souvenez, la « grande roue » qui ressemblait à un terrain d'atterrissage pour soucoupes volantes de martiens et qui répartissait en 4 quartiers de tarte ce quartier, qui faisait « la Ville venue du ciel », nous était absolument imbuvable. Nous devons le reconnaître, nous avons nos relais à la DGATL, nous avons fait une proposition de consultation de la population, là, dans l'îlot de la Grand'Place, pendant 15 jours, avec des projets alternatifs et nous avons été heureux que l'on ait trouvé cette dernière connivence par laquelle on a réussi finalement à trouver quelque chose qui, peut-être, est boiteux par rapport au projet idyllique de 1993 mais, qui, finalement, satisfaisait tout le monde. Alors, on en est là, et il y a une situation actuelle de droit dont il faut tenir compte. Et, là, vous avez fait une erreur dans votre présentation, M. le

Bourgmestre, c'est de dire que si on choisit l'option de n'installer aucun commerce, il n'y a aucune décision à prendre. Je pense que....

M. DI RUPO, Bourgmestre : .. vous avez raison, il faudra changer le PCA.

M. COLLETTE, Conseiller communal : il faudra nécessairement changer le PCA ; parce que le PCA est l'instrument réglementaire de planification que nous avons adopté et il dit que tous ceux qui en ont les moyens, tous ceux qui peuvent acquérir les terrains qui sont sous cette zone mauve qui est réservée à la grande distribution, peuvent introduire un permis de bâtir. Et, pour autant que ce permis de bâtir soit conforme aux prescriptions du PCA que nous avons voté en juin 2000, on ne peut pas leur refuser. Sauf, et cela c'est l'article 108, § 3 alinéa 2 du CWATUP, si le Collège a présenté au Conseil communal l'établissement ou la révision d'un PCA, donc ce qui est proposé aujourd'hui, alors, le Collège peut refuser d'octroyer le permis. Cela, c'est la situation de droit. Mais, encore doit-il le motiver par des motifs d'intérêt général, de l'intérêt public, mais pas simplement par des motifs d'intérêt privé. Et est aussi bien d'intérêt privé non seulement la construction de CORA, dont on sait qu'elle vise à protéger les marges et les chiffres d'affaires que cette société fait sur Hornu et La Louvière, qui risquent d'être sérieusement écornés mais aussi, l'intérêt privé de la Ville de Mons car, à ce que je sais, jusqu'à preuve du contraire et actuellement, le Hall multifonctionnel est toujours dans le patrimoine privé de la Ville et non pas dans le domaine public puisqu'il n'a pas reçu son affectation en ce sens. Ce qui signifie que, dans la décision éventuelle de refus que le Collège pourrait opposer à un permis de bâtir qui, vraisemblablement est déposé ou sera déposé incessamment, qui est rigoureusement, je vais dire, « nickel », par rapport aux règles de la planification qui est reprise, on va nécessairement refuser d'octroyer le permis de bâtir à FORUMINVEST, au consortium FORUMINVEST GIB, on va nécessairement aller à l'excès de pouvoir. Et je note que nous avons reçu, les chefs de groupe ont reçu une lettre d'un bureau d'avocats, qui ne sont peut-être pas aussi éminents que ceux de la Ville, mais qui rappelle que, quelque part, il existe une société PDC DE BONNO qui était le titulaire de ces droits qui les a, bien sûr, cédés à FORUMINVEST mais qui annonce déjà que si notre Conseil décide de mettre en révision le PCA n° 34 aujourd'hui, le Conseil d'Etat sera saisi demain. Et je crois que ce risque est évident et que, il faut l'éviter ! Pourquoi ? Parce qu'on va rentrer, à ce moment-là, dans une période de vide total, une période d'impuissance absolument fabuleuse qui risque de durer, pour moi, suivant mon

estimation, trois ans. Trois ans pendant lesquels on va, de toute façon, devoir rembourser le Hall multifonctionnel sans pouvoir le faire fonctionner, puisqu'on aurait pour objectif, de le remettre à quelqu'un d'autre, pour le transformer en hypermarché. Quel gaspillage aussi d'énergie durant ces douze années, d'énergie et d'argent mis pour ces études. M. le Bourgmestre, vous nous avez rappelé, dans le courant du premier semestre de cette année, que vous aviez fait appel à des sociétés pour nous dire dans quelles mesures serait rentable le Hall multifonctionnel. Alors, j'ai vraiment le sentiment qu'il y a une partie du dossier qui a disparu parce que, vous nous avez affirmé que le seul partenaire qui nous a répondu nous a dit que cela allait nous coûter 35 millions la première année, et puis un peu moins et ce n'est qu'à la 4<sup>e</sup> année que les choses seraient rentables. Mais, si vous vous souvenez bien, en mars 1993, le précédent Collège avait sollicité une étude de TRACTEBEL, pas le précédent, l'antépénultième, il avait sollicité une étude de TRACTEBEL qui disait qu'il n'y aurait pas avant 5 ans de rentabilité à espérer. Donc, même cette dimension-là a été prise en compte et je dis que tout cela a nécessité, effectivement, beaucoup d'argent. Il y a l'étude TRACTEBEL et puis, il y a toutes les autres et puis, on se priverait du return financier et vous l'avez dit, last but not lease, les 500 millions d'aménagement des espaces, c'est-à-dire l'aménagement des voiries, des ronds-points, du boulevard, la verdure du site que FORUMINVEST s'est engagé à prendre en charge. Je dis, quel gaspillage, quelle occasion manquée mais quelle atteinte aussi à la crédibilité de la Ville de Mons d'avoir amené ce partenaire, je vais dire, jusqu'aux portes du contrat, pour lui dire, que maintenant nous fermons la porte et que nous ne signons pas notre contrat. Alors, je voudrais, à ce sujet-là, répondre cette fois en invoquant, je vais dire, celui qui, chez les juristes, est considéré comme le pape du droit civil, le Professeur DE PAGE sur la notion et la valeur et le caractère obligatoire des engagements unilatéraux donnés à plusieurs reprises par FORUMINVEST. Mil neuf cent nonante-neuf, elle reprend les engagements de la société DE BONNO et puis, en 2000, elle en apporte d'autres puisque vous avez dit, elle va arroser Mons pour faire, à partir du Noël qui suit l'inauguration de son centre commercial, le « Noël en fête » le plus spectaculaire que la Belgique n'ait jamais connu, ce sont les 20 millions dont vous parlez, qui vont s'étendre sur 5 ans, il y a tous ces investissements-là avec, aujourd'hui, une espèce d'option de remplacement qui est la création des deux fonds. Alors, que disait le Professeur DE PAGE : « Une promesse de contrat est une convention en vertu de laquelle l'une des parties s'engage définitivement envers l'autre à conclure avec elle, dans l'avenir, et au gré de celle-ci – ou sous une condition à déterminer qui est celle d'obtenir les autorisations – un contrat déterminé dont

la teneur, tout au moins essentielle, est, dès à présent, précisée ». La conséquence immédiate est que « les promesses de contrat ont comme telles, dit cet auteur, une valeur juridique propre et emportent, à ce titre, force obligatoire ». Autrement dit, tous les engagements pris et pour autant que de besoin, j'ai fait éventuellement, pour le Collège, s'il manque des pièces au dossier, le collationnement de toutes celles dont j'ai pris note pendant ces 12 années de parcours du combattant, je sais quels sont les engagements, quelles sont les garanties qui ont été données et je dis que la Ville peut les mobiliser avec, cette fois, peut-être, une nouvelle donne qui est en rapport avec le dernier effort fait par le consortium FORUMINVEST GIB de « réconcilier » Mons. En 1995, Ecolo avait déjà fait la démarche. Je pense que le précédent Collège avait une responsabilité dans l'impossibilité qui était de discuter avec les commerçants de Mons. Mais je pense que les commerçants avaient leurs responsabilités aussi et je me souviens que lors d'une conférence, c'était en juillet 1995, nous disions déjà d'arrêter la guerre ! Arrêtez la guerre, parlez vous, discutez entre vous ! Aujourd'hui, et on reçoit effectivement un pensum, ce matin, signé du Secrétaire général de l'UCL, encore un combat d'arrière-garde, car lorsqu'en 1995, on a parlé du « pairage » que nous avons accepté, à notre corps défendant, vais-je dire, entre le Hall multifonctionnel et le centre commercial, il revenait avec la remise en cause du plan de stationnement, c'est toujours des combats sur ce qui était décidé, alors qu'il n'y avait jamais de vue vers l'avenir. Alors, la première plainte de ce Secrétaire général de l'Union des Classes Moyennes, je vais l'appeler C.W., c'est, dit-il, à propos du fait que le représentant des commerçants n'a jamais été associé à l'élaboration de ce plan. J'ai, en main, l'acte du Conseil communal qui désigne M. C.W., représentant des commerçants de Mons, comme membre effectif de la C.C.A.T. de Mons installé le 6 mai 1996. J'ai, ici, le procès-verbal de la première réunion. Ni à la première, ni aux 100 réunions qui ont suivi, M. C.W. n'a mis les pieds à la C.C.A.T. Alors, venir dire qu'il représente....

M. DI RUPO, Bourgmestre : ... attendez, pouvez-vous répéter ? On l'a désigné et alors, ...

M. COLLETTE, Conseiller communal : ... il n'est jamais venu, M. le Bourgmestre ! Pas une seule fois en 6 ans ! PAS UNE SEULE FOIS EN 6 ANS ! Je peux relire tous les procès-verbaux, de toute façon, je ne connais pas sa tête et comme j'étais presque tout le temps là, j'aurais su s'il avait été là ! Alors, je dis, de la part de celui qui s'arroge d'être le défenseur des commerçants d'avoir posé sa candidature au lieu où, effectivement, la

population est en rapport avec la Ville, au lieu où nous avons débattu longuement, à de très nombreuses reprises, j'ai ici des témoins qui peuvent en attester de cette problématique des Grands Prés, où les gens se sont vraiment, je vais dire, « rongés » pour arriver à accepter les décisions ou accepter les compromis, je dis, les commerçants ont décidé délibérément - ce n'est pas de leur faute mais c'est de la faute de leur représentant - de ne jamais participer à ces discussions. Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, je pense que les dernières propositions de FORUMINVEST de créer un fonds « régie autonome-maintenance » où la condition que vous avez posée en section, qui me paraît normal de dire, c'était à fonds perdus dans le Hall, ce sera à fonds perdus, est une donne tout à fait nouvelle dont il faut profiter. Vous avez parlé de l'effet démultiplicateur de ces 400 millions puisqu'ils vous disent, et ce sont des professionnels de la promotion immobilière, les 250 millions, de départ, d'investissements qui deviennent les 450 millions avec les emprunts peuvent devenir 1 milliard en dix ans, à condition de prendre une rotation suffisante. Pour quoi faire ? Pour casser la spéculation immobilière qui est, en fait, l'ennemi numéro 1 des commerçants qui ne veulent pas s'en rendre compte. Les loyers, ici à Mons, sont à des prix prohibitifs et précisément, ce fonds d'investissements vise à faire tomber les loyers en remettant à des prix tout à fait abordables, des cellules commerciales vides après les avoir transformées et les avoir rendues accueillantes et à les remettre sur le marché locatif à un prix correct et décent qui sera un prix moindre, bien sûr, que les surfaces de la galerie commerciale des Grands Prés. Je crois qu'il faut sauter sur l'occasion car je pense que, rarement, une ville a obtenu que quelqu'un prenne l'engagement d'investir comme cela, à fonds perdus, de l'argent qui peut « faire des jeunes » en quantité et qui est un outil indispensable et fabuleux pour la recréation du tissu commercial de la Ville en sachant que, et là aussi si M. C.W., Secrétaire Général de l'UCL avait participé aux réunions de la C.C.A.T., il saurait qu'il y a des projets de recentrer, de restructurer, de réaffermir le commerce sur un axe qui se déplace vers le Sud, de mettre le paquet sur l'axe rue des Capucins – rue de la Petite Guirlande – rue Rogier – rue Léopold, qui va se trouver immédiatement en relation avec les Grands Prés, parce que, il faut bien lire le rapport de Mme MERENNE, le rapport de Mme MERENNE a été déposé lorsqu'il y a eu fragmentation de la majorité, en juillet 1995, on ne se parlait plus entre les deux fractions de la majorité du Collège, on a demandé à Mme MERENNE de venir donner son point de vue. Et, dans son point de vue, vous l'avez dit, il y a aussi la solution de ne rien faire. Il y a des solutions dangereuses, il y a des solutions non dangereuses, il y a des solutions avec impact limité. Alors, quelle est la nature du parc commercial de FORUMINVEST GIB ?

C'est non pas un hypermarché, c'est plus qu'un hypermarché ; non pas un centre commercial classique, non pas un centre ou parc à thème, c'est un parc commercial multifonctionnel qui se caractérise par une grande surface, bien sûr, et des surfaces moyennes. Surfaces moyennes qui n'ont pas leur place, faute de surface, au Centre-Ville. Ce sont donc des surfaces complémentaires à celles du Centre-Ville. Et que dit Mme MERENNE de cette solution ? C'est une formule regroupant souvent des commerces courants, elle peut néanmoins générer une impulsion si les enseignes sont nouvelles et si le projet est cohérent. Or, vous savez qu'en 2000, en avril 2000, une lettre d'intention de FORUMINVEST dit ceci : « nous ne voulons pas faire de la concurrence et nous nous engageons à refuser les doublons entre les enseignes du Centre-Ville et les enseignes. Donc, nous rechercherons des enseignes nouvelles ». Deuxième élément, « ce n'est pas un impact important, dit Mme MERENNE, c'est un impact limité avec le Centre-Ville si les moyennes surfaces sont bien choisies et là aussi, des engagements précis ont été pris et elle ajoute, la complémentarité est possible, avec ce type de commerces, et le commerce du Centre-Ville ». Par contre, à l'inverse, la concurrence va s'exercer davantage entre ces nouvelles surfaces moyennes qui viendront s'installer sur les Grands Prés et d'autres surfaces moyennes le long de l'axe borain, la route de Mons à Quiévrain et notamment, dans la galerie commerçante de CORA à Hornu, cela, nous le savons. Et, en conclusion, je dirai, tout le monde a oublié que, Madame MERENNE a apporté un addendum à son étude de juin 1995. Cet addendum constitue une étude sur les flux de consommation transfrontaliers et cette étude révélait que 25 % des moyens financiers des Montois et des gens de la zone de chalandise de Mons, 25 % des moyens affectés aux achats de ces ménages étaient dépensés dans le Nord de la France, que 8 % allaient régulièrement à Lille pour faire leurs courses, je vais dire leurs courses spécialisées et que 45 % allaient régulièrement à Bruxelles parce qu'on y trouve plus ce que l'on devrait y trouver à Mons et cela c'est aussi l'objectif de Foruminvest. Son ambition, c'est, effectivement, moins de faire une concurrence locale que de reprendre et de repêcher cette clientèle et ses moyens pour les recentrer sur la région. Alors, dès que vous avez un partenaire qui, bien sûr, fait de l'argent, c'est la profession du promoteur, c'est de faire de l'argent, c'est la profession de l'exploitant d'un hypermarché de faire de l'argent, mais il le fait avec une espèce de, je vais dire « d'amour et de tendresse » à l'égard de Mons parce qu'il y croit. Alors je dis simplement, si tout le monde y croit, je crois qu'on peut réussir, alors ne changeons pas, ne jetons pas l'opprobre sur le passé ! On a manqué des occasions de bien communiquer ; entre nous, cela s'est fait dans des conditions qui étaient souvent houleuses et vous avez

parlé de grogne. Basta la grogne ! Maintenant, on fonce dans une même direction et je crois que vous aviez eu raison, Monsieur le Bourgmestre, de dire : « il faut décider tout de suite et qu'on en parle plus mais qu'on parle de l'avenir, cette fois ».

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Pour la bonne organisation de nos travaux, ne nous précipitons pas ! Pourrais-je connaître l'ensemble des intervenants pour m'autoriser à pouvoir organiser la prise de parole. Monsieur BIEFNOT, Monsieur MARTIN, Monsieur SAKAS, Monsieur TAQUIN, puis-je considérer que ... Monsieur BEUGNIES. Puis-je considérer que l'ensemble des intervenants se sont inscrits ? Dans ces conditions, je vais alterner. Je vous propose, Monsieur BIEFNOT, suivi de Monsieur TAQUIN, suivi de Monsieur SAKAS, suivi de Monsieur BEUGNIES et suivi de Monsieur MARTIN pour faire une alternance. Monsieur BIEFNOT, vous avez la parole.

M. B. BIEFNOT, Conseiller communal : Je suis aussi édifié de l'analyse tant qualitative que quantitative faite par notre Collègue, François COLLETTE et, pour ne pas alourdir le débat, je n'y reviendrai pas. Cela étant dit, vous me permettez de signaler qu'au risque de ne pas être original, je souhaite malgré tout rappeler à notre honorable assemblée, une fois de plus, que le vote du point 36 concerne uniquement l'acceptation ou le refus de la modification du PCA dérogatoire des Grands Prés et non l'adhésion à tel ou tel promoteur selon les options d'affectation et d'aménagement du site global ou partiel, bien connu de tous investisseurs naturellement, mandataires publics au cœur de la problématique depuis plus 5 ans, commerces de l'intra-muros mais également de la première couronne telle que définie par les études de COOPARCH avec en première ligne, Jemappes, Flénu, Ghlin et Cuesmes, population montoise et de l'interland, compte tenu des différentes études afférentes aux zones de chalandises réelles ou potentielles. Après de longues discussions concourant à diverses modifications des schémas initiaux et là, on peut effectivement discourir longuement sur l'opportunité, le caractère judicieux des acceptations ou modulations successives à ce stade, je ne désire personnellement point m'y attarder, notre assemblée unanime, majorité et opposition d'hier et d'aujourd'hui confondues, a adopté le 27 juin 2000, le PCA que l'ordre du jour de ce jour vous propose de revoir. Rappelons pour autant que de besoin que notre décision sus rappelée spécifique sans équivoque que les options sont fondamentalement figées : hall multifonctionnel, hypermarché et galerie commerciale, les différents espaces et cellules quantifiés et définis. Aujourd'hui, quoi qu'il en soit, et eu égard à une récente, voire tardive, contre-proposition, il est indispensable et

impératif de décider. Il y va de la crédibilité de notre assemblée et au-delà de nos habitants directement ou indirectement touchés par la question. Tout atermoiement, en terme d'image de marque, serait funeste et lourd de conséquences non seulement pour l'immédiat mais également pour le moyen et le long terme. Quel serait encore notre crédit vis-à-vis des investisseurs avoués d'aujourd'hui pour l'aménagement des Grands Prés mais aussi pour tout candidat potentiel soit sur ce site ou à tout autre endroit de la Ville ? De tels comportements antérieurs ont repoussé à tout jamais peut-être la volonté et la capacité entrepreneuriales des grands et avérés investisseurs. Mons, Capitale du Hainaut, thème majeur du discours d'investiture de notre Bourgmestre, Elio DI RUPO, le 02 janvier 2001 et de la discussion qui s'ensuivit lors du premier Conseil communal de janvier dernier, peut-elle se couper d'un Hall multifonctionnel ou des événements majeurs de nature culturelle, commerciale, festive, congressiste et autres qui s'y tiendraient ? Peut-elle, en l'absence de bonne décision, s'amputer d'un outil la positionnant ou la renforçant dans sa mission de pôle culturel majeur en Wallonie et en Communauté Française alors que beaucoup d'acteurs institutionnels et autres se penchent non seulement sur son statut, depuis des décennies – rappelons et avouons-le, avec peu de concrétisation - mais surtout qui, aujourd'hui, lui confèrent des opportunités et des moyens financiers pour son positionnement et développement, avec des synergies transfrontalières évidentes. Mons pourrait-elle se permettre un tel luxe intellectuel et politique de l'indécision ? Non, je ne le pense pas et au contraire, je suis intimement persuadé que l'heure du dossier est bien là et qu'il convient de lui donner un coup d'arrêt. Cette réflexion et cette décision ne doivent pas obturer les faiblesses, les inconvénients que cela engendrera pour un certain nombre d'opérateurs économiques, constitutifs de la vitalité et d'une dynamique indispensable à une ville telle que la nôtre, à un chef-lieu de Province, à la Capitale du Hainaut. Cette lucidité abrupte aux yeux de certains ne peut, ne doit entraîner aucun repli sur soi, aucune rancœur, aucun défaitisme. Bien au contraire, il faut positiver l'événement en ne le coupant pas de ses contraintes ou entraves. Il est primordial de rebondir et de retrouver les pistes susceptibles et indispensables d'arrêter une érosion constatée ou supputée des commerces, de leur conférer des moyens appropriés de consolidation et d'essor ainsi que de leur offrir le tremplin de moyens initiaux pour tous ceux et toutes celles que le goût et le risque de l'entreprise titillent. La présentation chiffrée des avantages et des inconvénients, les promesses d'intervention actuellement diversifiées et quantifiées mais aussi celles qui, à mon sens, doivent être mises sur la table et négociées âprement devraient atténuer le choc ou à tout le moins, sur base d'un dialogue et d'une pédagogie différenciée, rappeler aux

intéressés « de première ligne » qu'il ne s'agit nullement d'une décision d'exclusion mais d'une volonté de dimensionner votre ville dans le processus de développement des métropoles régionales et transfrontalières, tout en y maintenant et favorisant les acteurs traditionnels confrontés aux difficultés d'aujourd'hui et de demain, plus grandes encore, nous ne pouvons le nier dans un « mix » intelligent, consensuel et porteur qui devrait être, à mon sens, devrait s'accompagner d'une action ciblée, d'une politique pertinente axée sur la valorisation, sur un retour de l'habitat en ville.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Monsieur TAQUIN.

M. TAQUIN, Conseiller communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Nous connaissons tous l'enjeu des Grands Prés pour l'avenir de notre ville. Dans cette mesure, si le débat se réduit à choisir une enseigne de supermarché, il y a quelque chose de désolant et d'amer aussi car nous rappelons que l'implantation d'une surface commerciale n'a jamais été désirée pour elle-même mais comme un mal nécessaire, c'est-à-dire la contrepartie indispensable devant nous permettre de construire le hall multifonctionnel attendu depuis 50 ans et sans lequel nous ne pourrions pas prétendre au statut de Capitale ou « de grande ville », ni même de centre urbain. Une ville sans événements majeurs que seulement son folklore serait vite hors du coup et dépassée. En 1995, la Ville commence une étude auprès de l'Université de Liège qui, sur la base de données chiffrées, met les autorités en garde contre toute implantation massive qui déstabiliserait le centre-ville déjà malade. En mars 1996, le Collège retient le principe d'un supermarché pour autant que l'investisseur supporte 40 % du coût global. En septembre 1996, c'est toujours 40 % mais d'un coût du hall plafonné à 625 millions. Quand on connaît les prix qui sont atteints aujourd'hui, avec 200 ou 250 millions, je crois que Foruminvest serait loin des 40 % qui ont justifié son entrée dans les plans de la Ville mais il est vrai que le coût de ce Hall atteint des sommets vertigineux, inexplicables et inexplicables à ce jour selon les professionnels, 100 000 francs le mètre carré, 140 000 francs si l'on compte les archives de l'Etat, ce sont des chiffres que l'on ne comprend pas. Et nous ne comprenons toujours pas comment, apparemment, la ville a été engagée à une telle charge sur la seule base d'une décision de principe alors que le moindre bon de commande est truffé de signatures et de cachets. Monsieur le Bourgmestre, vous nous avez promis la lumière et la transparence à ce sujet, nous y comptons fermement afin que soit réservé toutes les suites que mérite la situation. Que

celui qui aurait enjambé volontairement le garde-fou réponde de ses actes. Dans le même temps, les promesses fermes de septembre 1996 n'auront guère tenu le coup, d'une galerie de trente boutiques, on est aujourd'hui à une galerie de 17 000 mètres carrés avec un hypermarché de 18 000 mètres carrés, cela nous fait un total de 35 000 mètres carrés, soit l'équivalent d'un hall de 70 mètres de large sur 1/2 kilomètre de long. Alors que faire ? Notre formation s'est longuement, et à diverses reprises, penchée sur la question. La première réaction est évidemment de pester car je fais le rapprochement, c'est comme si nous nous trouvions à bord d'un bolide qui aborde un virage à vitesse excessive et nous venons de prendre le volant. Première réaction, pester contre le chauffard qui nous a mis dans cette situation. La deuxième réaction, nous le reconnaissons, c'était être tenté de donner un violent coup de frein, nous avons sérieusement étudié cette hypothèse. Le coup de frein brutal, cela peut être de tout mettre à plat et de demander l'avis de la population. Après tout, il s'agit d'un dossier majeur pour les prochaines décennies mais le dossier apparaît déjà suffisamment délicat sur le plan juridique pour ne pas l'alourdir encore de ce point de vue. D'autre part, force est de constater que la population a été invitée à s'exprimer lors de l'adoption du Schéma de Structure et du PCA et qu'elle le serait encore si nous décidions de rouvrir ce dossier en sollicitant une révision du PCA. Le coup de frein brutal, cela pouvait être aussi de dire non à tous les marchands du temple, de considérer que nous avons un hall avec tous ses vices mais que nous avons. Et si j'ai bien compris, nous le payerons seul dans tous les cas de figure. L'Université serait libérée de ses options d'achat en février et ce terrain ne pourrait prendre que de la valeur. Mais ce coût de frein nous enverrait dans le décor. Le PCA a été adopté à l'unanimité, le seul instrument de la Ville, le refus des permis de bâtir serait inéluctablement attaqué pour détournement de pouvoir et pour une fois, là, les juristes se rejoignent. Cette circonstance et tous les engagements clairs et fermes antérieurs même s'il n'y a pas de contrat en bonne et due forme, nous ferons constater qu'en réalité, nous n'avons plus les moyens d'arrêter le bolide. Alors, le troisième mouvement qui est celui de la raison consiste à garder son sang-froid, à souder l'équipage et seconder le pilote pour négocier le virage avec adresse. Tout d'abord, il faut préserver le Hall multifonctionnel, il y a va d'un minimum de crédit pour l'action des pouvoirs publics et des montois en général, nous ne voulons pas du déshonneur, ensuite disons haut et clair que nous ne pouvons pas nous résigner à un avenir de « p'tit trou » de ville ! Certes, le morceau est difficile à avaler, l'étalement du remboursement sur une longue période préconisée par Monsieur BEUGNIES se justifie car l'investissement doit profiter aux générations futures. La Justice dira si CORA, en 1996,

était traité correctement et équitablement, mais nous ne pouvons pas nous laisser impressionner par ce baroud d'honneur dans l'inquiétude qui est la nôtre au sujet du Hall. Quant à Foruminvest, nous devons, tout d'abord nous dire que la responsabilité d'évaluer l'impact du projet du commerce du centre-ville revient au premier chef, au socio-économique qui ne s'est pas prononcé encore, à lui de dire ce qui l'en est. Sa latitude est intacte et si le projet n'est pas barré, nous espérons qu'il sera réduit à des proportions plus modestes. A la réflexion, la dernière proposition, de création de deux fonds revient à ce que la Ville modifie l'affectation des 250 millions promis par Foruminvest et les dirige exclusivement dans des opérations de revitalisation du centre-ville avec un indice de multiplication par trois ou quatre. Le projet s'est donc amélioré pour l'intra-muros mais nous ne leurrions pas. La distinction entre le confort des Grands Prés et le charme du centre-ville est outrancièrement simplificatrice et nous nous opposerons à toute tentative de transformation de l'axe Grand-rue – rue de la Chaussée en rue des Fripiers bis. Florence et le vieux Lille ont pu développer, dans des quartiers anciens, des boutiques d'artisanats, de gastronomie, de décoration, etc.. mais dans les deux cas, juste à côté d'un piétonnier classique et bien vivant reprenant les grandes enseignes habituelles. Les fonds d'investissement des immeubles acquis doivent être accessibles à tous les commerces, dès lors, que le projet remis est crédible. Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, du passé, nous ferions bien table rase mais l'heure est à la raison et non à l'utopie ou à la nostalgie. Tirons donc le meilleur parti de la situation, préservons le Hall multifonctionnel qui est l'acquis essentiel et qui est la base de toute cette affaire, parions sur les suites heureuses d'un investissement massif sur notre ville et consacrons toutes nos énergies à la réussite de ce qui a déjà été décidé ! Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Monsieur SAKAS.

M. SAKAS, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Chers Collègues, Conseillers et Commerçants, je voudrais, à mon tour, intervenir dans ce débat important pour notre ville. En tant qu'élu de la majorité, bien sûr, mais également en tant que commerçant, vous comprendrez que ce dossier ne me laisse pas indifférent. Je voudrais, tout d'abord, dire à quel point je partage le trouble de certaines commerçants du centre-ville devant les différentes propositions qui émanent aujourd'hui des investisseurs privés pour valoriser le site des Grands Prés. En effet, j'estime tout d'abord que la gestion de ce dossier par l'ancien Collège a été dramatique, spécialement

quant à la méthode utilisée alors qu'il est évident que les commerçants auraient dû être associés dans la réflexion dès le début du processus, ils ont été laissés sur la touche comme s'ils n'avaient pas droit au chapitre. On a ainsi largement contribué à renforcer leurs craintes devant un gigantesque projet dont les aléas ont été multiples. Les commerçants sont pourtant les principaux concernés ! On l'a un peu vite oublié et je suis heureux que cela ait changé avec la nouvelle législature. Je prends acte aujourd'hui de la volonté de transparence du Collège qui a eu l'honnêteté de mettre sur la table l'ensemble des données disponibles. Monsieur le Bourgmestre, vous avez également pris l'initiative de rencontrer les commerçants en leur présentant les choses clairement, ce que beaucoup ont apprécié. Vous nous présentez, aujourd'hui, un projet qui a considérablement évolué par rapport à ce qui a été initialement prévu. Le choc, pour les commerçants, demeurera malgré tout important. Je note toutefois, avec satisfaction, la volonté du Collège de rassembler des moyens financiers importants afin d'investir dans l'immobilier du centre-ville, d'aider au développement de jeunes commerces et au redéploiement de certains commerces existants. C'est pourquoi, malgré toute la frustration que je partage avec mes collègues commerçants sur la méthode utilisée en son temps par le précédent Collège, je voterai contre la modification du PCA. Il me paraît, en effet, essentiel que chacun sache désormais de quoi le futur sera fait et de quelle manière nous allons devoir nous adapter pour maintenir notre position malgré l'arrivée d'un tel centre à deux pas du cœur de la Ville. Voter pour une modification du PCA nous égarerait dans des procédures longues et inutiles. Nous avons besoin de clarté et je fais confiance au Collège pour rencontrer les craintes des commerçants. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur BEUGNIES.

M. BEUGNIES, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie. Sous l'ancienne majorité, dans l'opposition et j'ai voté « oui » au Hall multifonctionnel. Bien entendu, comme mon Collègue Christophe TAQUIN l'a dit, il n'était pas question d'autant de galeries marchandes mais nous avons été, j'estime, trompés. Nous sommes maintenant devant le fait accompli et d'ailleurs comme mon Collègue SAKAS vient de le dire aussi, je pense que transformer un Hall multifonctionnel en supermarché serait ridiculiser la Capitale culturelle et je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue. Bien entendu, j'avais espéré une consultation populaire mais pour des raisons diverses, celle-ci n'aura pas lieu. Bien entendu, dans le cas où le Collège aurait suivi l'avis de la population car il s'agit

évidemment d'un simple avis, un avis qui aurait pu transformer ce Hall multifonctionnel en supermarché. Le Collège aurait eu des recours indiscutablement de Foruminvest mais ce risque existe aussi si le Conseil choisit CORA. Dès lors, en toute logique, je voterai « non » au point qui figure à l'ordre du jour et c'est-à-dire « oui » au Hall multifonctionnel. J'insiste, cependant pour que dans la procédure du permis socio-économique, tout soit mis en œuvre pour limiter éventuellement les galeries marchandes et je tiens, en outre, à remercier le Collège d'avoir suivi la suggestion que j'avais formulée de rééchelonner la dette, ce qui va permettre de limiter la charge de la Ville. Je vous remercie de votre attention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur MARTIN.

M. MARTIN, Conseiller communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre. J'aimerais en revenir, en fait, à la présentation que vous aviez faite tout à l'heure et aux questions de base qui sont abordées aujourd'hui, à savoir, quelle est l'option que nous allons retenir pour l'avenir. L'option CORA, l'option Foruminvest, l'option du Hall sans commerces, tout cela est sur la table aujourd'hui. Pour ma part, en tant qu'élus de la majorité, socialiste mais aussi en tant que nouvel élu puisque avec mon Collègue Achille SAKAS, nous sommes les deux seuls intervenants ce soir qui n'étaient pas partie prenante de l'ancien Conseil communal, je souhaiterais apporter mon éclairage personnel sur le sujet qui est abordé aujourd'hui en le remettant tout d'abord dans son contexte. Quel est le contexte dans lequel nous évoluons actuellement ? ! Eh bien, nous le savons, le contexte économique et social de la région est difficile. Nous avons à faire face à un sous-équipement public qui a été relaté à plusieurs reprises par mes Collègues par rapport, notamment, au hall des expositions mais pas seulement, et cette situation est renforcée naturellement au niveau du commerce local parce que, ne nous voilons pas la face, la situation actuelle du commerce montois n'est guère brillante. Nous avons un taux d'inoccupation des cellules dans le centre qui atteint 12 % et comme l'a dit Monsieur COLLETTE tout à l'heure, nous devons faire face à une fuite, une véritable fuite de la clientèle montoise vers d'autres pôles commerçants, ce qui nous fait finalement dire que les panneaux qui sont installés aux entrées de la Ville et qui présentent Mons comme un centre commerçant et hôtelier, eh bien, ces panneaux ne sont plus vraiment d'actualité aujourd'hui. Alors par rapport à cette donne, je crois qu'il faut un projet alternatif fort et l'avantage de la proposition qui est aujourd'hui sur la table, c'est qu'elle n'est pas seule et

cela, c'est un acquis important par rapport à ce qui avait été laissé par la précédente législature. Nous avons aujourd'hui deux dossiers de deux candidats sur la table, nous ne pouvons qu'en sortir plus forts. Alors, par rapport à ces dossiers, deux types de réaction sont possibles. D'abord, la réaction des conservateurs, ce sont des gens qui, finalement, resteraient bien spectateurs du déclin annoncé et qui, pour toute une série de raisons – notamment parce qu'il y a des intérêts assez particuliers – laisseraient, la Ville décliner petit à petit. Puis, vous avez les gens qui ont une ambition pour Mons, ceux qui veulent casser la spirale du déclin, ceux qui veulent faire en sorte que notre Ville retrouve la place sur la carte des pôles commerciaux wallons et par rapport à tout cela, nous avons une donnée qui est bien connue, celle d'un centre-ville qui n'a rien à voir comme on l'a entendu à l'une ou l'autre reprises, avec les centres de Charleroi et de La Louvière qui ont eu aussi, à un moment donné, à faire face à la proposition d'un centre commercial en périphérie. Le centre-ville de Mons, c'est 17 000 emplois, la moitié des emplois concentrés dans l'entité de la Ville, c'est aussi 15 à 20 000 étudiants, c'est un charme indéniable qui retient le touriste comme tout passant. Donc, nous avons un potentiel à exploiter qui est considérable et ne faisons pas, à cet égard, de comparaison trop hâtives avec d'autres villes hennuyères. Ma position, par rapport au débat qui oppose s'orienter aujourd'hui vers un développement économique régional, efficace mais équilibré d'une part pour le Hall multifonctionnel, cette position est claire. C'est un Hall qui servira de vitrine à l'ensemble de la région, on l'a dit tout à l'heure, pas seulement à la Ville de Mons et il est donc essentiel de maintenir le Hall dans sa vocation initiale, sa vocation d'expositions, de congrès et d'animations. Et donc, par rapport aux errances techniques qui ont conduit à une explosion du coût de ce Hall tout au long des dernières années, je pense qu'il est essentiel d'apporter des corrections qui soient, elles aussi, techniques et qui ne remettent pas en cause la vocation initiale du Hall et par rapport à ce qui a été présenté tout à l'heure, il est clair que la proposition qui vise à allonger notamment la durée de paiement et à constituer un montage financier juridique particulier, va clairement dans ce sens. Deuxième élément, le centre commercial. A cet égard, je ferai trois considérations. La première, qui concerne l'investissement en tant que tel, eh bien, si on l'examine, il est colossal - il faut bien savoir de quoi l'on parle - on parle ici de 8 milliards d'investissement parce que si on prend en considération non seulement les 3,5 milliards de l'investissement sur le site - en tout cas pour la proposition de Foruminvest – 3,5 milliards pour le site, 6 milliards si on comprend l'équipement, plus 1,5 milliard pour le Hall multifonctionnel et le milliard de retombée indirecte, on parle d'un dossier de 8 milliards, 1 000 emplois. Bien sûr, certains tomberont

en désuétude en parallèle mais tout de même. D'autre part, il y a l'urbanisation de tout un quartier, sans compter les retombées au niveau de l'Université de Mons. Donc, c'est une chance unique qu'il nous faudra saisir et dont les conséquences iront bien au-delà d'ailleurs du centre-ville et du seul aspect commercial. Et je vous invite d'ailleurs à voir et à examiner les réactions de nombreux maires du Nord de la France qui commencent à être atterrés et craintifs devant la perspective d'un tel hall commercial à Mons alors que, aujourd'hui, nous assistons à un flux massif de clientèle montoise qui va s'approvisionner dans le Nord de la France. C'est donc une réaction tout à fait intéressante à mon sens.

Deuxième élément, l'investissement par rapport à son contexte. A cet égard, c'est clair qu'on va vers un électrochoc majeur, 8 milliards d'investissements, 1.000 emplois, 40.000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales supplémentaires, c'est clair que le défi qui s'annonce devant nous est tout à fait important. Il conviendra de faire en sorte que ce défi soit positif.

Comme on l'a dit tout à l'heure, il faut transformer le flux de cet électrochoc en un flux de régénérescence et de faire en sorte que ce soit, non seulement le pôle des Grands Prés, mais l'ensemble de la Ville qui en tire profit. Mais, pour pouvoir en tirer profit au maximum, il est clair que la puissance publique doit jouer son rôle et donc, il y a un cadre à installer. Et ce cadre, il doit clairement être mis en œuvre par les autorités, de manière à faire en sorte que chacun puisse en tirer un bénéfice. Et, à cet égard, je rejoindrai l'exemple de la Ville de Lille qui, en son temps, il y a une dizaine d'années, a dû faire face au même débat que celui que nous avons aujourd'hui, avec la création du mégapôle Euralille qui était un vaste complexe financier, administratif et commercial qui s'installait aux portes d'une ville dont le commerce n'était pas tout à fait au mieux de sa forme. Qu'a-t-on fait alors à l'époque ? Eh bien, les pouvoirs municipaux ont pris leurs responsabilités, on réinvestit massivement dans le centre historique de Lille et le vieux Lille, aujourd'hui, constitue un superbe exemple de rénovation avec un taux d'attractivité tout à fait exceptionnel. Il y a plus de touristes britanniques qui vont aujourd'hui à Lille qu'à Bruges, c'est tout à fait significatif et tout à fait novateur, si l'on s'en reporte à la situation de cette ville, il y a maintenant 10-15 ans. En parallèle, l'investissement d'Euralille a été fait mais, globalement, l'apport qu'Euralille a été représenté en terme d'attractivité pour la Ville de Lille, est donc devenu bénéficiaire pour l'ensemble de la municipalité et le commerce du Centre-Ville est aujourd'hui aussi florissant que celui du centre commercial. C'est dans ce sens-là que nous devons aller à Mons et cela nécessitera, bien entendu, une double action des pouvoirs publics. La première action consistera à réinvestir dans le Centre-Ville. Et, à cet égard, les propositions que le Bourgmestre a formulées à l'occasion des Assises de la Culture, vont

dans ce sens, puisque je vous rappelle tout de même qu'il y a en gestation et en projets, plus d'un milliard de francs d'investissements dans le centre-ville pour revaloriser tout l'aspect patrimonial, culturel et touristique de notre Ville, que ce soit la rénovation du Beffroi, l'installation d'un théâtre en centre-ville, et là c'est une option forte du Collège, la rénovation de la Grand-Place, le parcours touristique, les musées et j'en passe. Premier aspect, donc, les investissements publics : 1 milliard. Deuxième aspect, les investissements liés au commerce du centre-ville. Et là encore, nous avons des propositions sur la table, elles sont nouvelles, elles viennent d'être formulées, il y a quelques semaines, c'est un nouvel acquis là encore, par rapport au dossier initial et ces investissements concernent notamment la régie immobilière, le fonds de capital à risque et le réinvestissement dans l'asbl de gestion du centre-ville. Donc, tout cela, pour vous dire quoi ? Mais pour dire que nous avons les moyens de réussir aujourd'hui. Bien sûr, cela nécessitera un repositionnement des commerçants, de cela, personne n'en doute, mais quoi qu'il arrive, si on continue comme cela, en fonction de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, il est clair que les commerçants, par besoin de survie, devront se repositionner. Quand on lit les dernières enquêtes qui parlent notamment de l'accueil qui est réservé aux clients dans les commerces montois, avec une petite exception au niveau des personnes qui ont été enquêter, et notamment en terme d'infrastructures d'accueil dans les commerces, il est clair que là, au niveau des commerçants, il y a des choses également à revoir, c'est l'occasion de le faire autour de la table avec les autorités communales. Donc, en conclusion, en tant que jeune et le plus jeune de notre éminente assemblée, je voudrais dire que les gens de ma génération, j'en suis convaincu, attendent de notre Conseil et de la décision que nous allons prendre aujourd'hui, qu'on leur laisse demain une ville qui soit une ville moderne, une ville qui soit bien équipée, une ville qui ait de l'ambition, une ville qui soit attractive. Et donc, c'est pour cette raison qu'à mon sens, le projet FORUMINVEST, moyennant un encadrement adéquat des pouvoirs publics et une discussion ouverte avec les commerçants, ce projet va dans ce sens et c'est pourquoi je n'entends pas voter la modification du PCA.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. le Conseiller. Mes Chers Collègues, ceci clôture, me semble-t-il, l'ensemble des questions. Je voudrais tout d'abord, vous remercier pour la qualité du débat et je pense que nul ne doute du fait que nous avons ouvert largement nos dossiers et fait le maximum pour que chacun puisse être le mieux éclairé possible. Dans tout ce que j'ai entendu comme des considérations, il y a une question particulière à laquelle je voudrais répondre, et c'est M. HAMAIDE qui l'a posée,

à savoir sur les parkings, notamment parkings couverts, dans le centre de la Ville. A votre demande, il y a de cela quelques séances, j'ai demandé à plusieurs promoteurs privés de se préoccuper à nouveau de la construction d'un parking au centre-ville. Ces entreprises privées étudient actuellement la faisabilité. Je ne prends pas et nous n'avons pas, aujourd'hui, à prendre position si c'est à tel endroit ou à tel autre endroit, mais, on a, en tout cas, montré à ces promoteurs privés différents endroits possibles. Je dois dire qu'ils ne sont pas très nombreux mais ils existent, pour voir dans quelles mesures, dans le respect de la qualité urbanistique de la Ville, il serait possible de faire quelque chose d'additionnel. Voilà, Mesdames, Messieurs, continuons à avoir cette maturité démocratique dont nous avons fait preuve et évitons toute hypocrisie. La question que je vais vous poser dans un instant, techniquement, concerne la modification ou non du PCA relatif aux terrains et à ce Hall multifonctionnel. Mais, quand vous répondrez « oui » ou « non », c'est clair que cela ne se limite pas là et je voudrais, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, si vous dites « non » à la modification, cela veut dire que CORA CITY n'aura pas accès à ce hall multifonctionnel et qu'il ne sera pas possible de faire du commerce dans ce Hall. Bien entendu, aujourd'hui, nous ne pouvons pas, pour des raisons tout à fait compréhensibles, dire, apprécier et donner une réponse sur le permis de bâtir, d'ailleurs, ce n'est pas notre rôle et ce n'est pas l'heure aujourd'hui, sur ce qu'a demandé FORUMINVEST, mais, en tout cas, soyons clairs, si on dit « non » à CORA CITY, nous disons implicitement « oui » à FORUMINVEST étant entendu que dans tel cas comme dans l'autre, c'est le socio-économique qui déterminera un certain nombre de paramètres qui ne relèvent pas de la Ville. La Ville aura son mot à dire juste après le socio-économique et nous aurons notre mot à dire pour le permis d'urbanisme. Je voudrais que ce soit très clair pour que, demain, on ne vienne pas nous dire oui, mais enfin, on ne s'est pas vraiment exprimé sur tel ou tel projet. Les projets sont connus, la réponse que nous ferons, qui est une réponse technique à une question technique, a une implication économique et politique majeure et donc, j'invite tout un chacun à réfléchir. Alors, Mesdames, Messieurs, sauf s'il y avait de nouvelles interventions, je vais passer à la question. La question est la suivante : voulez-vous solliciter du Gouvernement Wallon, l'autorisation de modifier le PCA n° 34, dont le PCA du hall, qui avait été approuvé le 19 mars 2001 ? Si vous dites « oui », cela veut dire que nous engageons la modification du PCA et peut-être CORA pourra acquérir le Hall ; si vous dites « non », CORA ne pourra pas acquérir le hall et la procédure se poursuit, avec comme seul promoteur, FORUMINVEST qui, vraisemblablement, déposera, dans les

prochains jours, dans ces conditions, la demande de permis socio-économique. Est-ce clair ? Bien.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

C'est donc « non » à l'unanimité.

Mes Chers Collègues, je voudrais vous féliciter pour la teneur et le fait que le Conseil communal se prononce à l'unanimité. Avant de passer à l'autre point, je voudrais dire que maintenant, nous demanderons, officiellement, dans des textes à FORUMINVEST de confirmer, par échange de courriers d'avocats, l'ensemble des obligations, malgré les prescrits du Professeur DE PAGE, et en particulier sur les 200 millions à fonds perdus et j'invite, à la fois, chacun d'entre nous, mais aussi toute la population, d'être derrière les deux projets, c'est-à-dire celui qui va se construire sur les Grands Prés et la revitalisation du centre-ville et d'autres sections comme nous le faisons aussi à Jemappes, nous devons considérer la décision de ce soir comme une nouvelle très grande opportunité pour la Capitale du Hainaut. Je vous remercie. Et comme le point 61 a été annulé, nous passons au huis clos. Je vous remercie.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents : M. R. BIEFNOT, Mme GUEPIN, MM. MERCIER, LECOCQ.

47<sup>e</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prorogation de la validité de la réserve de recrutement de gradués en sciences juridiques. 1<sup>e</sup> 211.B

ADOPTE – 43<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Prorogation d'une pause carrière par réduction des prestations d'un mi-temps et d'un temps plein accordée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 3984

ADOPTE – 44<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Prorogation d'une pause carrière par réduction des prestations d'un mi-temps accordée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4487

ADOPTE – 45<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Octroi d'une pause carrière par réduction des prestations d'un mi-temps à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4784

ADOPTE – 46<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Prorogation d'une pause carrière par réduction des prestations d'un mi-temps accordée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 10055

ADOPTE – 47<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Octroi d'une pause carrière par réduction des prestations d'1/5<sup>e</sup> temps à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4609

ADOPTE – 48<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Interruption complète de carrière accordée à un commis. 1<sup>e</sup> 11668

ADOPTE – 49<sup>e</sup> annexe

48<sup>e</sup> objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à un rédacteur. 1<sup>e</sup> 4480.7

ADOPTE – 50<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption de carrière à mi-temps accordée à un commis. 1<sup>e</sup> 11642.5

ADOPTE – 51<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps à un commis. 1<sup>e</sup> 10695.4

ADOPTE – 52<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction d'1/5<sup>e</sup> temps octroyée à un commis. 1<sup>e</sup> 11338.6

ADOPTE – 53<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à une femme de peine. 1<sup>e</sup> 11457.6

ADOPTE – 54<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Prorogation d'une pause carrière par réduction des prestations d'1/4 temps accordée à une ouvrière semi qualifiée B. 1<sup>e</sup> 11269.4

ADOPTE – 55<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

49<sup>e</sup> objet : SERVICE TECHNIQUE. Nomination à titre définitif d'un agent technique pour le service Electromécanique. 1<sup>e</sup> 10965

ADOPTE – 56<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

50<sup>e</sup> objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise à la retraite pour inaptitude physique d'un ouvrier qualifié. 1<sup>e</sup> 4078

ADOPTE – 57<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

51<sup>e</sup> objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Démission d'une concierge-auxiliaire professionnelle. 1<sup>e</sup> 3441

ADOPTE – 58<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

52<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE. Prorogation de la convention de détachement d'un agent du service incendie de Tournai auprès du Centre 100 de Mons. 1<sup>e</sup> RINSIS

ADOPTE – 59<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

53<sup>e</sup> objet : POLICE. Attribution des nouveaux grades et échelles de traitement aux membres du cadre opérationnel - repositionnement de 3 inspecteurs de police. 1<sup>e</sup> 5016

ADOPTE – 60<sup>e</sup> annexe

54<sup>e</sup> objet : CAISSE DES PENSIONS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Révision de la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien brigadier du CPAS et ce, dans le cadre de la Révision Générale des Barèmes. 1<sup>e</sup> 10258

ADOPTE – 61<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Révision de la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien brigadier chef et ce, dans le cadre de la Révision Générale des Barèmes. 1<sup>e</sup> 1167

ADOPTE – 62<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Révision de la pension allouée au conjoint divorcé d'un ancien Inspecteur de police.  
1<sup>e</sup> 2126sd

ADOPTE – 63<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Révision de la pension allouée à la veuve d'un ancien Inspecteur de police. 1<sup>e</sup> 2126sd

ADOPTE – 64<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Péréquation des pensions suite à la R.G.B. (5e partie). 1e 4718

ADOPTE – 65<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

55<sup>e</sup> objet : Intercommunale H.C.E. – Démission du Bourgmestre et remplacement.  
Secrétariat MPO

ADOPTE – 66<sup>e</sup> annexe

56<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires 8e/1e  
3154/3160/3232/3234/3233/3230

ADOPTE – de la 67<sup>e</sup> à la 74<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices primaires.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3112/3159

ADOPTE – 75<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe. 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 1633

ADOPTE – 77<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8e/1e  
8103/3021/8104/8174/7950/3001/3061

ADOPTE – de la 78<sup>e</sup> à la 87<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation à titre intérimaire de directrices d'école sans classes. 8e/1<sup>e</sup> 6780/5974

ADOPTE – 88<sup>e</sup>, 89<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 5590

ADOPTE – 91<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Démission de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite d'institutrices maternelles.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6181/6086

ADOPTE – 92<sup>e</sup> et 93<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Réaffectation à titre définitif d'une institutrice maternelle. 8e/1<sup>e</sup> 7949

ADOPTE – 94<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- i) Réaffectation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. 8e/1<sup>e</sup> 7950

ADOPTE – 95<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- j) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de religion protestante.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 5806

ADOPTE – 96<sup>e</sup> et 97<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- k) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6114

ADOPTE – 98<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- l) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de religion orthodoxe. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3201/3128/3126/3212

ADOPTE – 99<sup>e</sup>, 100<sup>e</sup>, 101<sup>e</sup>, 102<sup>e</sup> annexes

57<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 1) Démission honorable d'un professeur de cours généraux et techniques. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6883

ADOPTE – 103<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 2) Démission honorable d'un professeur de cours de pratique professionnelle.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5449

ADOPTE – 104<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 3) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours généraux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6342

ADOPTE – 105<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 4) Octroi d'un congé parental à un professeur de cours généraux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7882

ADOPTE – 106<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 5) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6290

ADOPTE – 107<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 6) Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux, à titre définitif et temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6467

ADOPTE – 108<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 7) Réaffectation d'une chargée de cours techniques à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7938

ADOPTE – 109<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 8) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6461

ADOPTE – 110<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 9) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours spéciaux et de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7036

ADOPTE – 111<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 10) Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6499

ADOPTE – 112<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 11) Mise en perte partielle de charge et rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5994

ADOPTE – 113<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

12) Mise en perte partielle de charge et réaffectation temporaire d'un professeur de cours généraux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6327

ADOPTÉ – 114<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

13) Mise en perte partielle de charge et réaffectation définitive d'un professeur de cours techniques. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6490

ADOPTÉ – 115<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

14) Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux à titre définitif. 8e/2<sup>e</sup> 6352

ADOPTÉ – 116<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

15) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5721

ADOPTÉ – 117<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

16) Mise en perte partielle de charge d'un chargé de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 7013

ADOPTÉ – 118<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

17) Réaffectation d'un professeur de cours généraux à titre définitif. 8e/2<sup>e</sup> 6427

ADOPTÉ – 119<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

18) Réaffectation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6681

ADOPTÉ – 120<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

19) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6820

ADOPTÉ – 121<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

20) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et spéciaux à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6459

ADOPTÉ – 122<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

21) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6271

ADOPTE – 123<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

22) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de cours généraux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6342a

ADOPTE – 124<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

23) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours généraux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6916

ADOPTE – 125<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

24) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation temporaire d'un professeur de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6808

ADOPTE – 126<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

25) Réaffectation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux et techniques. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7892

ADOPTE – 127<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

26) Réaffectation d'un professeur de cours technique et de pratique professionnelle à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7403

ADOPTE – 128<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

27) Mise en perte partielle de charge d'une chargée de cours de religion catholique. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6996

ADOPTE – 129<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

28) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7004

ADOPTE – 130<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

29) Réaffectation d'une chargée de cours généraux à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6260

ADOPTE – 131<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

30) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours de religion catholique.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6209

ADOPTE – 132<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

31) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6462

ADOPTE – 133<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

32) Réaffectation à titre définitif et temporaire d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7020

ADOPTE – 134<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

33) Réaffectation d'un chargé de cours techniques et de pratique professionnelle à titre définitif. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6792

ADOPTE – 135<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

34) Réaffectation d'un professeur de cours généraux et techniques à titre temporaire.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 71057

ADOPTE – 136<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

35) Réaffectation d'une chargée de cours de religion protestante à titre définitif.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7513

ADOPTE – 137<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

36) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques et spéciaux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7232

ADOPTE – 138<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

37) Réaffectation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5869

ADOPTE – 139<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

38) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours de pratique professionnelle.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5449a

ADOPTE – 140<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

39) Réaffectation d'une chargée de cours de religion protestante à titre définitif.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7223

ADOPTE – 141<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

40) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours généraux et techniques.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5930

ADOPTE – 142<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

41) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7053

ADOPTE – 143<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

42) Mise en perte partielle de charge et réaffectation d'un professeur de cours généraux.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8057

ADOPTE – 144<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

43) Désignation d'une chargée de cours généraux, techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6938a

ADOPTE – 145<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

44) Désignation par détachement partiel d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5826

ADOPTE – 146<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

45) Désignation par détachement partiel d'un chargé de cours techniques à titre temporaire.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5994a

ADOPTE – 147<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

46) Désignation par détachement partiel d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6352a

ADOPTE – 148<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

47) Désignation par détachement partiel, d'un chargé de cours de morale à titre temporaire.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6411

ADOPTE – 149<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

48) Désignation par détachement partiel d'une chargée de cours de morale à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5859

ADOPTE – 150<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

49) Désignation d'une chargée de cours généraux et techniques à titre temporaire.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7892a

ADOPTE – 151<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

50) Désignation par détachement partiel d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5921

ADOPTE – 152<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

51) Désignation par détachement partiel d'une chargée de cours techniques à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6462a

ADOPTE – 153<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

52) Désignation par détachement partiel d'une chargée de cours de morale, à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6280

ADOPTE – 154<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

53) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8351

ADOPTE – 155<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

54) Désignation d'un chargé de cours de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8293

ADOPTE – 156<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

55) Désignation d'un chargé de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8339

ADOPTE – 157<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

56) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8272

ADOPTE – 158<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

57) Désignation d'un chargé de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8352

ADOPTE – 159<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

58) Désignation d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8353

ADOPTE – 160<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

59) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8301

ADOPTE – 161<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

60) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8354

ADOPTE – 162<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

61) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8360

ADOPTE – 163<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

62) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8355

ADOPTE – 164<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

63) Désignation d'un chargé de cours généraux et techniques à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8356

ADOPTE – 165<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

64) Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 5856

ADOPTE – 166<sup>e</sup> annexe

58<sup>e</sup> objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Désignation de deux professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> 3218/3226

ADOPTE – 167<sup>e</sup> et 168<sup>e</sup> annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Detachement pédagogique d'un professeur de formation musicale et de piano. 8<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> 8128

ADOPTE – 169<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Fixation des prestations du personnel directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation définitif, temporaire et intérimaire pour l'année scolaire 2001/2002. 8<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> 263

REMIS

59<sup>e</sup> objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6661

ADOPTE – 170<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 7821

ADOPTE – 171<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2<sup>e</sup> 8293

ADOPTE – 172<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 8064

ADOPTE – 173<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
e) Rappel provisoire à l'activité d'un chargé de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 6897

ADOPTE – 174<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2<sup>e</sup> 8286

ADOPTE – 175<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
g) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2<sup>e</sup> 8313

ADOPTE – 176<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
h) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 6832

ADOPTE – 177<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
i) Rappel provisoire à l'activité d'une chargée de cours généraux. 8e/2<sup>e</sup> 6916

ADOPTE – 178<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
j) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2<sup>e</sup> 7892

ADOPTE – 179<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
k) Réaffectation définitive et rappel provisoire à l'activité d'une chargée de cours spéciaux.  
8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7699

ADOPTE – 180<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
l) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 8346

ADOPTE – 181<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
m) Réaffectation définitive et rappel provisoire à l'activité d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7769

ADOPTE – 182<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
n) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2<sup>e</sup> 8347

ADOPTE – 183<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
o) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6897B

ADOPTE – 184<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
p) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2e 8348

ADOPTE – 185<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
q) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 7469

ADOPTE – 186<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
r) Rappel provisoire à l'activité et désignation d'une chargée de cours spéciaux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7039A

ADOPTE – 187<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
s) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2<sup>e</sup> 8349

ADOPTE – 188<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
t) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2<sup>e</sup> 8350

ADOPTE – 189<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
u) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8e/2<sup>e</sup> 8357

ADOPTE – 190<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

v) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 8358

ADOPTE – 191<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

w) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2<sup>e</sup> 8359

ADOPTE – 192<sup>e</sup> annexe

60<sup>e</sup> objet : INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE -  
PROMOTION SOCIALE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Perte partielle de charge d'une chargée de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 7039

ADOPTE – 193<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignation d'un directeur à temps plein à titre temporaire (détachement de ses fonctions). 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8169A

ADOPTE – 194<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques 8e/2<sup>e</sup> 8169B

ADOPTE – 195<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Nomination à titre définitif d'une surveillante-éducatrice à mi-temps. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8225A

ADOPTE – 196<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'un sous-directeur à mi-temps. 8e/2<sup>e</sup> 6009A

ADOPTE – 197<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

f) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques. 8e/2<sup>e</sup> 8210

ADOPTE – 198<sup>e</sup> annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

61<sup>e</sup> objet : ASBL « Foyer d'Action Culturelle et Sportive » de Jemappes. Représentation de la Ville après le renouvellement du Conseil communal le 1.1.2001. Culture 6315

ADOPTE – 199<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2001.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====